

Rapport

(RA)2305/13
19 juillet 2023

Évolution des prix en juillet 2023 des différents produits sur le marché de détail par rapport aux prix de gros

Article 23, § 2, deuxième alinéa, 2° de la loi électricité et article 15/14, § 2, deuxième alinéa, 2° de la loi gaz

Non-confidentiel

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
1. PRINCIPAUX CONSTATS EN JUILLET 2023.....	3
2. APERÇU DES OFFRES.....	5
3. ÉVOLUTION DES MARCHÉS DE GROS SUR LA BASE D’UN CERTAIN NOMBRE DE PARAMÈTRES D’INDEXATION COURAMMENT UTILISÉS	7
4. ÉVOLUTION SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL ET DES PRIX DES DIFFÉRENTS PRODUITS INDIVIDUELS	9
4.1. ÉVOLUTIONS DU NIVEAU DE PRIX DES PRODUITS VARIABLES ET FIXES.....	9
4.1.1. Électricité.....	9
4.1.2. Gaz naturel	19
4.2. PRODUITS FIXES À NOUVEAU DISPONIBLES DEPUIS JANVIER 2023 POUR LES MÉNAGES – APERÇU DU NIVEAU DE PRIX EN JUILLET 2023 ET COMPARAISON AVEC LES 5 DERNIÈRES ANNÉES	27
CONCLUSIONS	32

INTRODUCTION

À la suite des discussions budgétaires, le gouvernement a pris toute une série de décisions concernant l'énergie. L'une des décisions concerne la CREG et est décrite dans la notification budgétaire d'octobre 2021 comme suit:

« Compte tenu de la volatilité du marché et afin de préserver la confiance de tous les consommateurs, nous introduisons une surveillance renforcée et prenons des mesures pour accroître la transparence. A cette fin, le gouvernement appelle à une vigilance accrue des instances compétentes, dont, par exemple, la CREG, l'Inspection économique du SPF Economie et l'Autorité belge de la Concurrence (ABC).

Pour cela, outre ses missions légales, la CREG sera chargée de publier un rapport mensuel sur l'évolution des prix des produits individuels sur le marché de détail par rapport aux prix de gros. Les fournisseurs sont tenus de fournir à la CREG toutes les informations nécessaires à cette fin. »

La CREG a pris l'initiative, vu la baisse importante des prix sur les marchés de gros depuis plusieurs mois, de réaliser ce rapport sur une base trimestrielle jusqu'au moment où de nouvelles évolutions de marché significatives nécessiteront de le réaliser à nouveau sur une base mensuelle. Les évolutions citées ci-dessous sont toutefois exprimées par rapport au(x) mois précédent(s).

Ce rapport donne un aperçu de l'offre actuelle sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel et de l'évolution de la composante énergétique des différents produits destinés aux ménages. Il sera élaboré dans le contexte et la pertinence de la volatilité accrue des marchés de l'énergie.

1. PRINCIPAUX CONSTATS EN JUILLET 2023

Le niveau de prix en juillet 2023 pour les produits variables, indexés sur une base mensuelle et trimestrielle, est légèrement supérieur à celui du mois de juin 2023, tant pour les produits *spot* que pour les produits *forward*. Le niveau général des prix reste élevé, mais les prix extrêmement élevés du 2^e semestre 2022 se trouvent derrière nous depuis un certain temps. L'impact sur les prix de l'énergie payés par le consommateur est illustré par les pourcentages repris ci-dessous. Le niveau de prix des paramètres d'indexation en juillet 2023 est d'environ 100 €/MWh pour l'électricité et se situe entre 30 €/MWh et 37 €/MWh pour le gaz naturel. De manière générale, ces évolutions s'observent également au niveau des produits variables d'électricité et de gaz naturel sur le marché de détail.

En janvier de cette année, Luminus a été le premier fournisseur à offrir une gamme structurée de produits à prix fixes. Depuis lors, le nombre de fournisseurs proposant des produits à prix fixe a augmenté. En juillet 2023, ils sont au nombre de 6 pour l'électricité et de 5 pour le gaz naturel en Flandre et en Wallonie. À Bruxelles, ils sont au nombre de 3 pour l'électricité et de 2 pour le gaz naturel.

Par rapport à juin 2023, les prix de l'énergie des produits actifs en juillet 2023 évoluent en moyenne comme suit :

- électricité variable:
↗ +6.72% (de 196€/MWh à 206€/MWh)
- électricité fixe:
↗ +4.31% (de 246€/MWh à 261€/MWh)
(à l'exception d'Engie Electrabel, dont l'offre de produits à prix fixe ↘ d'environ 8%)
- gaz naturel variable:
↗ +8.84% (de 60€/MWh à 65€/MWh)

- gaz naturel fixe:
 - ↳ -0.12% (de 77€/MWh à 76€/MWh)
 - (Cette légère baisse générale est imputable à Engie Electrabel, dont l'offre de produits à prix fixe ↳ d'environ 13%, sinon une augmentation générale d'environ 5% serait également observée)*
- Tendances générales de l'évolution des prix:
 - produits *spot* indexés mensuellement
 - électricité: ↗ (valeur de l'indice et valeur *forward*)
 - gaz naturel: ↳ (valeur de l'indice) ↗ (valeur *forward*)
 - produits *spot* indexés trimestriellement
 - électricité: ↳ (valeur de l'indice) ↗ (valeur *forward*)
 - gaz naturel: ↳ (valeur de l'indice) ↗ (valeur *forward*)
 - produits *forward* indexés mensuellement
 - électricité: ↗ (valeur de l'indice et valeur *forward*)
 - gaz naturel: ↗ (valeur de l'indice et valeur *forward*)
 - produits *forward* indexés trimestriellement
 - électricité: ↳ (valeur de l'indice) ↗ (valeur *forward*)
 - gaz naturel: ↳ (valeur de l'indice) ↗ (valeur *forward*)
 - produits fixes:
 - électricité: ↗
 - gaz naturel: =↳

De janvier 2023 à juillet 2023, la composante énergétique des produits à prix fixe pour l'électricité est chaque mois en moyenne 14 % plus chère que celle des produits à prix variable, soit une différence d'environ 145 € sur une base annuelle. Pour le gaz naturel, les produits à prix fixe sont en moyenne 15% plus chers que leurs variantes variables, soit une différence d'environ 237 € sur une base annuelle. Ces pourcentages peuvent être considérés comme les primes de risque que le consommateur est prêt à payer pour fixer avec certitude les prix de ses produits d'énergie. Dès que le montant de la facture finale résultant d'un contrat à prix variable est supérieur de plus de 14 % en électricité ou de plus de 15 % en gaz naturel au résultat de l'estimation de prix effectuée au début de la période de livraison pour ce produit à prix variable, le choix d'un produit à prix fixe s'avère plus avantageux pour le consommateur que ce produit à prix variable.

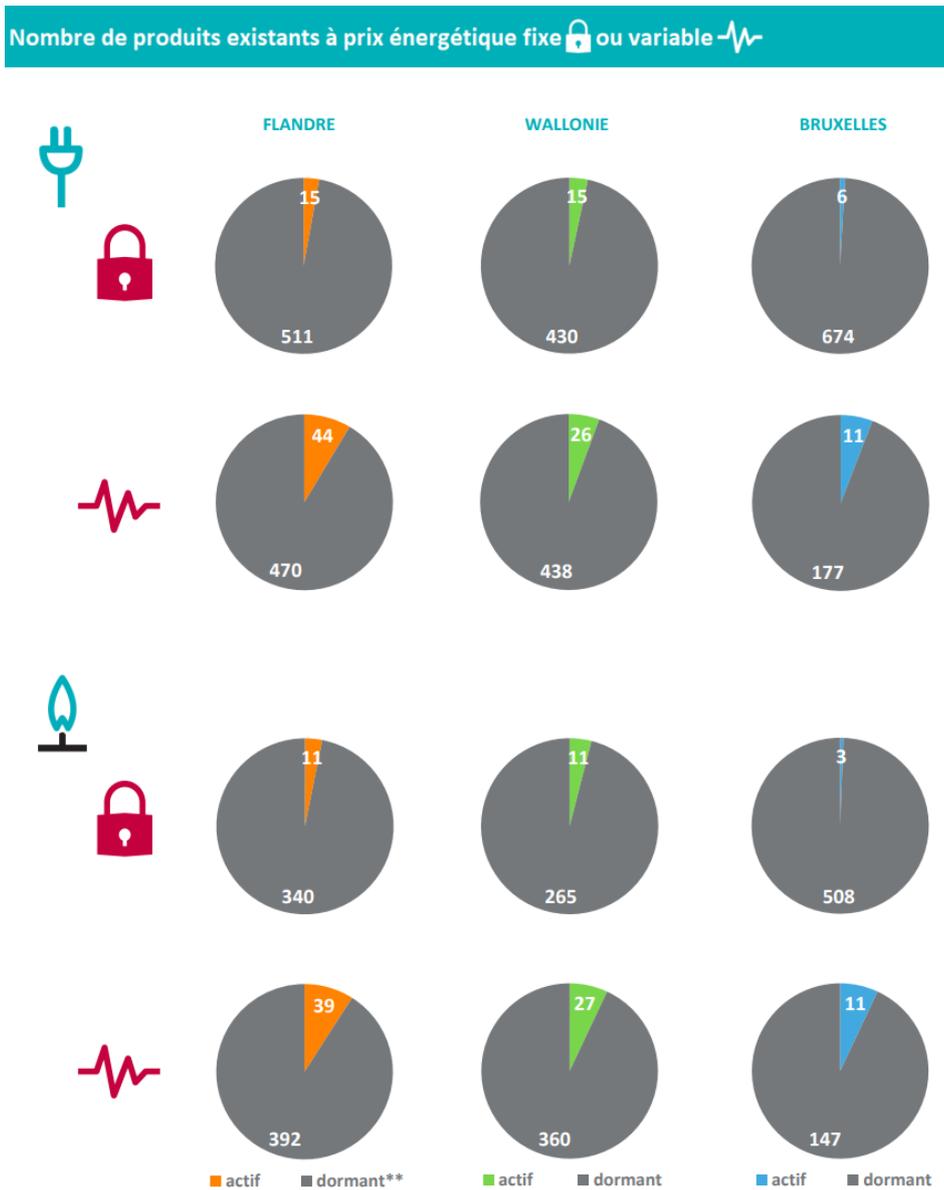
Au cours de l'année de crise 2022, les prix fixes de l'électricité en Flandre et en Wallonie étaient environ 30 % plus élevés qu'en juillet 2023. À Bruxelles, ils étaient environ 35 % plus élevés qu'en juillet 2023. Pour le gaz naturel, les écarts de prix étaient beaucoup plus importants, avec des prix deux fois plus élevés en juillet 2022 qu'en juillet 2023 pour la Flandre et la Wallonie. À Bruxelles, cette différence de prix s'est élevée à environ 120%. Les ménages ayant actuellement un contrat fixe conclu au second semestre 2022 devraient donc comparer leur produit avec l'offre actuelle et envisager un changement de contrat.

Le fait qu'une gamme assez étendue de produits fixes provenant de plusieurs fournisseurs soit disponible sur le marché en juillet 2023 est une bonne nouvelle, même si celle-ci se situe à un niveau de prix assez élevé. Pour les années 2018 à 2021, on note une grande différence de prix par rapport à aujourd'hui. En effet, les offres disponibles sur le marché en juillet 2023 sont de 50% à 70% plus chères que les offres proposées aux mois de juillet des années 2018 à 2021. Les ménages qui ont un contrat d'énergie à prix fixe conclu durant cette période et qui préfèrent les prix fixes plutôt que les prix variables ont donc tout intérêt à conserver leur contrat.

2. APERÇU DES OFFRES

Les figures ci-dessous (source : analyse CREG) donnent, par région, un aperçu de l'offre active et des versions dormantes des produits existants, une ventilation entre les produits à prix fixe ou à prix variable, et enfin le nombre de fournisseurs actifs et le prix de l'énergie de l'offre la moins chère par rapport à l'offre la plus chère en juillet 2023.

Figure 1. Aperçu du nombre de produits dormants et actifs



** produits dormants: ne figurent pas dans les résultats des simulateurs de prix, mais bien dans le CREG Scan

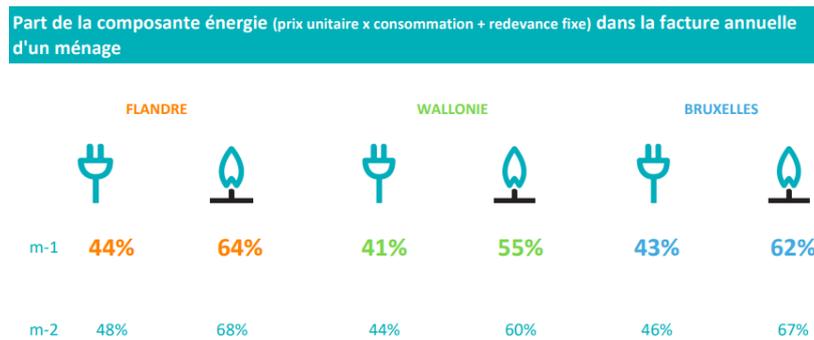
Figure 2. Aperçu des offres les moins chères et les plus chères par région et par type de produit



Par rapport aux mois précédents, l'offre de produits variables reste pratiquement stable. Tous les fournisseurs sauf deux ont une offre variable pour les nouveaux clients. En janvier de cette année, Luminus a été le premier fournisseur à offrir une gamme structurée de produits à prix fixes. Depuis lors, le nombre de fournisseurs proposant des produits à prix fixe a augmenté. En juillet, ils sont au nombre de six pour l'électricité et de cinq pour le gaz naturel (Luminus, Eneco, Engie Electrabel, Mega, Octa+ et TotalEnergies - ce dernier uniquement pour l'électricité).

Enfin, nous constatons depuis plusieurs mois que la part de la composante énergétique dans la facture annuelle d'un ménage continue de diminuer. En juin, elle oscillait autour de 40 % pour l'électricité et de 60 % pour le gaz naturel, alors qu'au début de 2023, elle dépassait encore facilement les 60 % pour l'électricité et les 80 % pour le gaz naturel.

Figure 3. Part de la composante énergétique dans la facture annuelle



3. ÉVOLUTION DES MARCHÉS DE GROS SUR LA BASE D'UN CERTAIN NOMBRE DE PARAMÈTRES D'INDEXATION COURAMMENT UTILISÉS

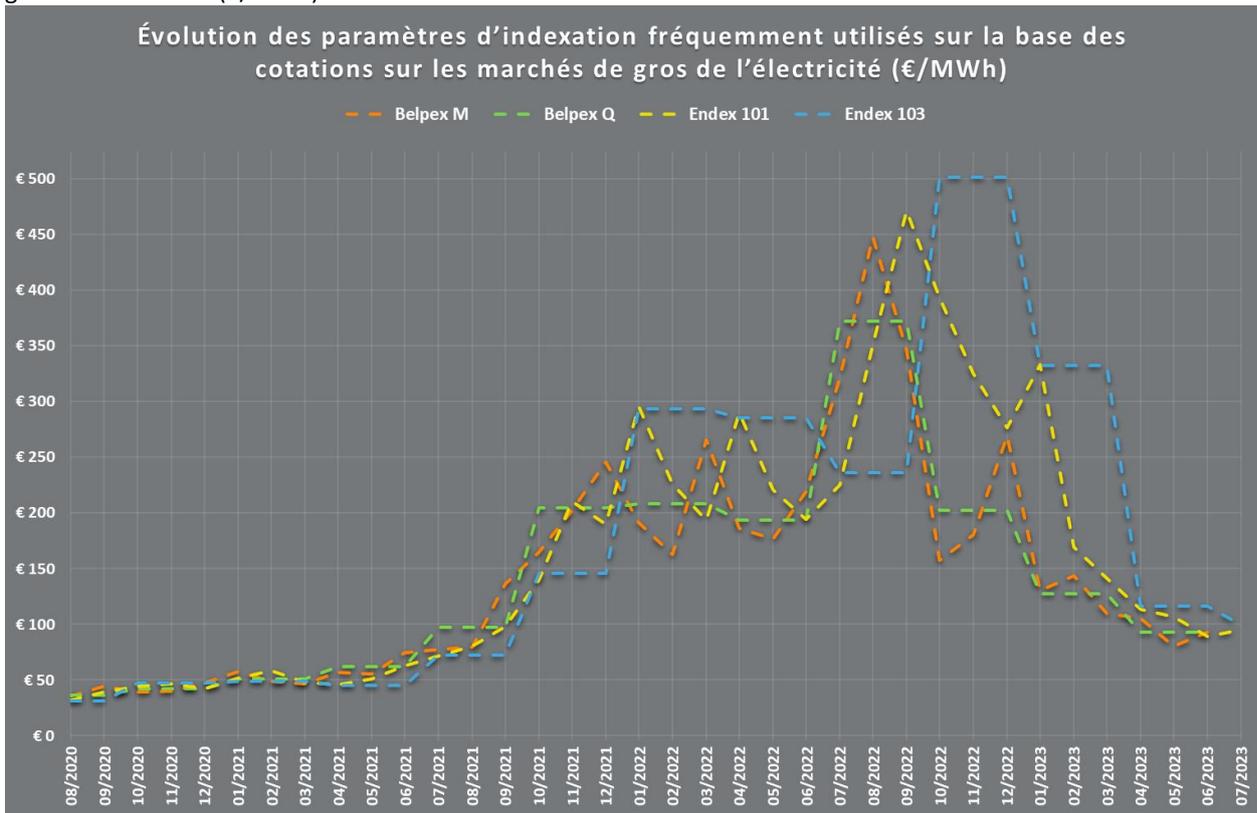
Les figures ci-dessous montrent un certain nombre de paramètres d'indexation pour l'électricité et le gaz naturel et leur évolution au cours des 24 derniers mois. Les valeurs des différents paramètres, exprimées en €/MWh, sont directement liées aux cotations sur les marchés de gros sous-jacents et donnent ainsi une image claire de l'évolution sur ces marchés de gros.

Les valeurs de ces paramètres sont utilisées dans les formules d'indexation des différents produits à prix variables et nous montrent également le lien direct entre les évolutions des prix sur les marchés de détail et les marchés de gros.

Électricité

- Belpex_M Paramètre *spot*, indexé sur une base mensuelle: moyenne arithmétique des cotations journalières *Day Ahead Belpex Base Load* du mois de fourniture
- Belpex_Q Paramètre *spot*, indexé sur une base trimestrielle: moyenne arithmétique des cotations journalières *Day Ahead Belpex Base Load* du trimestre de fourniture
- EndeX₁₀₁ Paramètre *forward*, indexé sur une base mensuelle: moyenne arithmétique des cotations de clôture *Belgian Power Base Load Futures* au cours du mois qui précède le mois de fourniture
- EndeX₁₀₃ Paramètre *forward*, indexé sur une base trimestrielle: moyenne arithmétique des cotations de clôture *Belgian Power Base Load Futures* au cours du mois qui précède le trimestre de fourniture

Figure 4. Évolution des paramètres d'indexation fréquemment utilisés sur la base des cotations sur les marchés de gros de l'électricité (€/MWh)



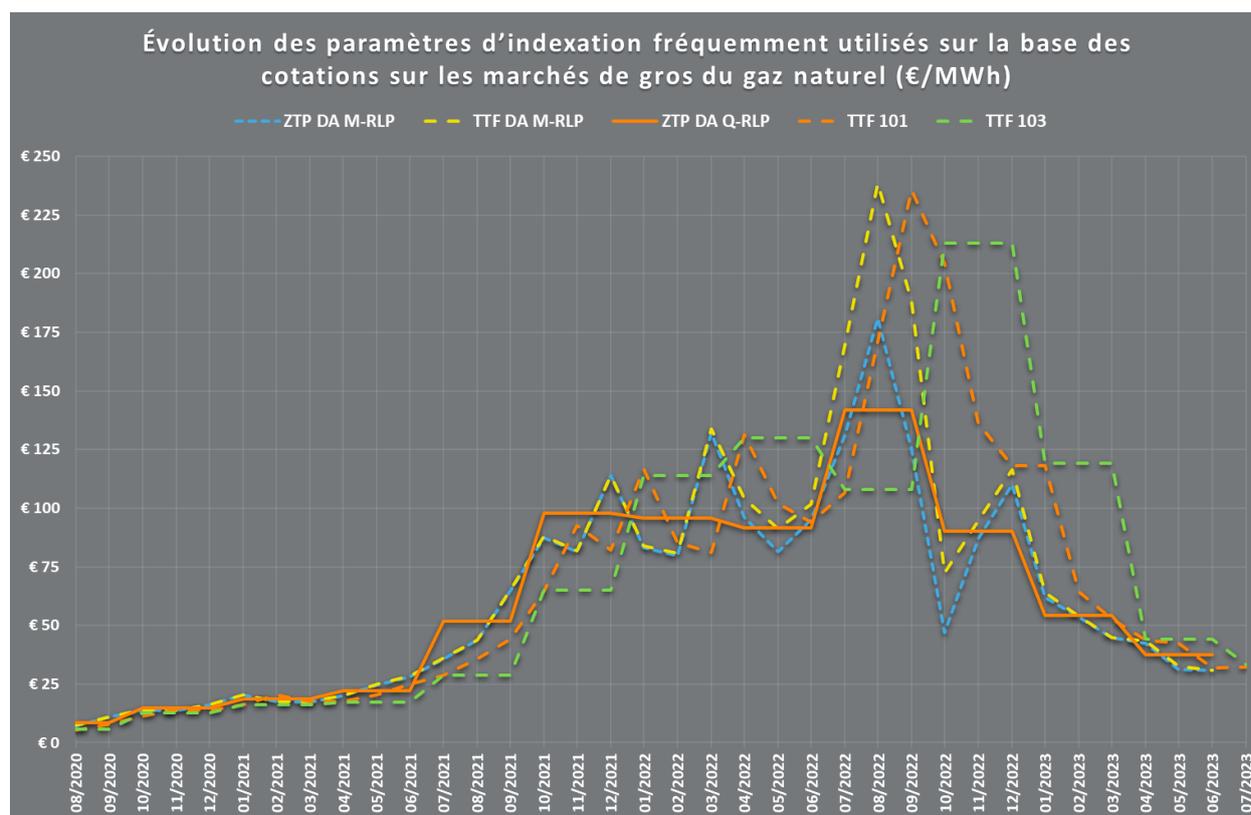
Source : analyse CREG

Gaz naturel

- ZTP_{M-RLP} Paramètre *spot*, indexé sur une base mensuelle : moyenne arithmétique des prix journaliers *Day Ahead* ZTP du mois de fourniture, pondéré RLP¹
- TTFDA_{M-RLP} Paramètre *spot*, indexé sur une base mensuelle : moyenne arithmétique des prix journaliers *Day Ahead* TTF du mois de fourniture, pondéré RLP
- TTF₁₀₁ Paramètre *forward*, indexé sur une base mensuelle: moyenne arithmétique des cotations de clôture TTF *Gas Base Load Futures* au cours du mois qui précède le mois de fourniture
- TTF₁₀₃ Paramètre *forward*, indexé sur une base trimestrielle: moyenne arithmétique des cotations de clôture TTF *Gas Base Load Futures* au cours du mois qui précède le trimestre de fourniture

¹ <http://www.synergrid.be/index.cfm?PageID=16896#R>

Figure 5. Évolution des paramètres d'indexation fréquemment utilisés sur la base des cotations sur les marchés de gros du gaz naturel (€/MWh)



Source : analyse CREG

4. ÉVOLUTION SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL ET DES PRIX DES DIFFÉRENTS PRODUITS INDIVIDUELS

La CREG analyse mensuellement les prix des différents produits. Tant pour les produits à prix fixe que pour les produits variables, il existe un lien avec les évolutions sur les marchés de gros. En ce qui concerne spécifiquement les produits à prix variable, on constate que tous les produits utilisent des paramètres d'indexation basés sur les cotations sur les marchés de gros de l'électricité ou du gaz naturel.

4.1. ÉVOLUTIONS DU NIVEAU DE PRIX DES PRODUITS VARIABLES ET FIXES

4.1.1. Électricité

De janvier 2023 à juillet 2023, la composante énergie des produits à prix fixe pour électricité est entre 11% et 17% plus chère que celle des produits à prix variables, soit une différence d'en moyenne environ 145 € sur une base annuelle. Sur la Figure 6, cette différence de prix est représentée par la distance entre la ligne pointillée bleue foncée et la ligne pointillée rouge.

Parmi les produits fixes, nous voyons que la différence de prix entre l'offre fixe la moins chère et l'offre fixe la plus chère augmente d'environ 10% à 22% de janvier à juillet, soit une différence de prix qui fluctue

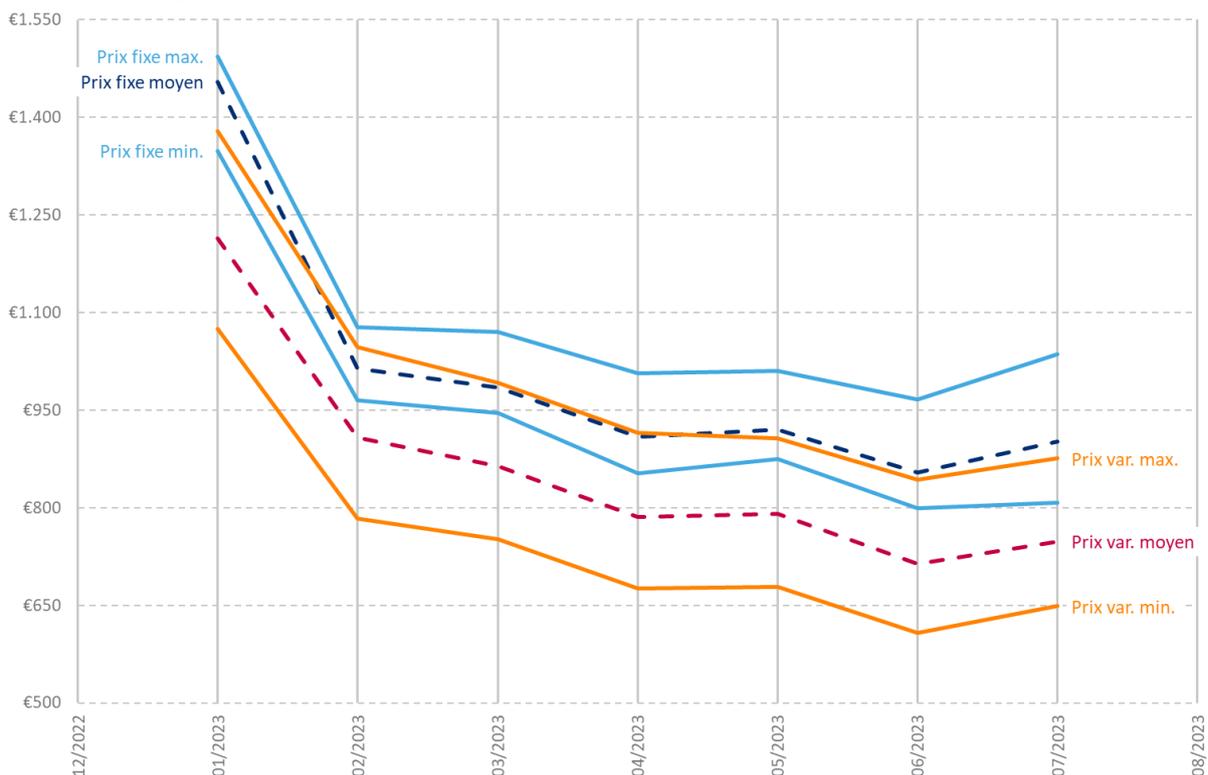
entre 112 € et 228 € sur une base annuelle. L'expansion considérable de cette offre au cours de la même période peut être l'une des explications de cette évolution.

Pour les produits variables, l'évolution est moins prononcée, c'est-à-dire que la différence de prix entre l'offre variable la moins chère et l'offre variable la plus chère évolue d'environ 22% en janvier à 28% en juin et diminue légèrement en juillet pour atteindre les 26%. Ici, la différence de prix fluctue entre 227 € et 304 € sur une base annuelle.

De ce qui précède, on pourrait conclure un peu trop prématurément que le consommateur devrait opter pour un contrat variable, sachant que, chaque mois, la différence de prix entre les deux types de produits est en moyenne d'environ 14 % au détriment des produits fixes. Ce pourcentage peut être considéré comme la prime de risque que le consommateur est prêt à payer pour fixer avec certitude les prix de ses produits d'énergie, ou en d'autres termes, ce que le fournisseur facture en supplément pour garantir le prix fixe convenu pour toute la période de livraison.

Il n'est pas possible de prédire si ces 14 % (+/- 145 € sur une base annuelle) seront finalement avantageux pour un ménage belge moyen ayant opté pour un produit fixe. La réponse à cette question dépend des évolutions des marchés de gros qui déterminent le prix d'un produit variable durant la même période de livraison. Dès que le montant de la facture finale résultant du contrat à prix variable dépasse de plus de 14 % le résultat de l'estimation du prix de ce contrat effectuée au début de la période de livraison, le choix d'un produit à prix fixe s'avère plus avantageux pour le consommateur que ce produit à prix variable.

Figure 6. Évolution en 2023 du prix annuel le plus élevé, du prix annuel le plus bas et du prix moyen de la composante énergie électricité pour les produits fixes et variables



Les graphiques ci-dessous (Source : analyse CREG) fournissent, pour les produits actifs électricité proposés depuis janvier 2023, un aperçu de la composante énergie² par fournisseur en €/an. Dans la mesure du possible, les produits variables et fixes sont placés sur un seul graphique.

² exprimée en €/an pour un ménage belge moyen : électricité : 3.500 kWh - compteur monohoraire - hors TVA

Figure 7. ASPIRAVI-ENERGY

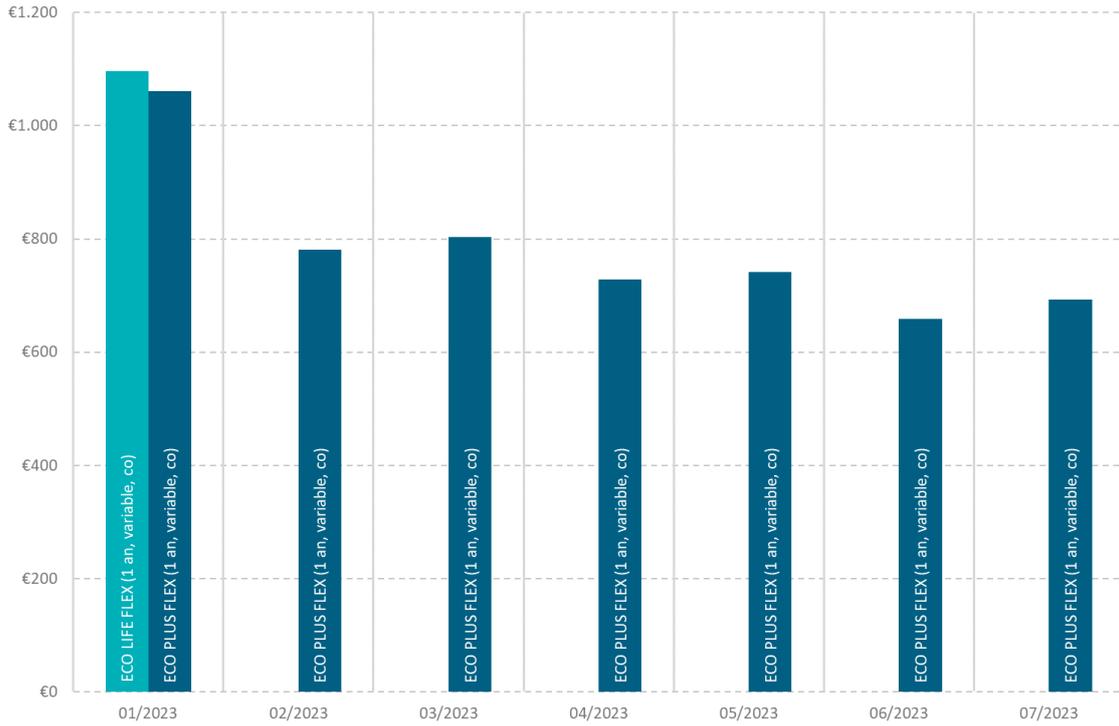


Figure 8. BOLT

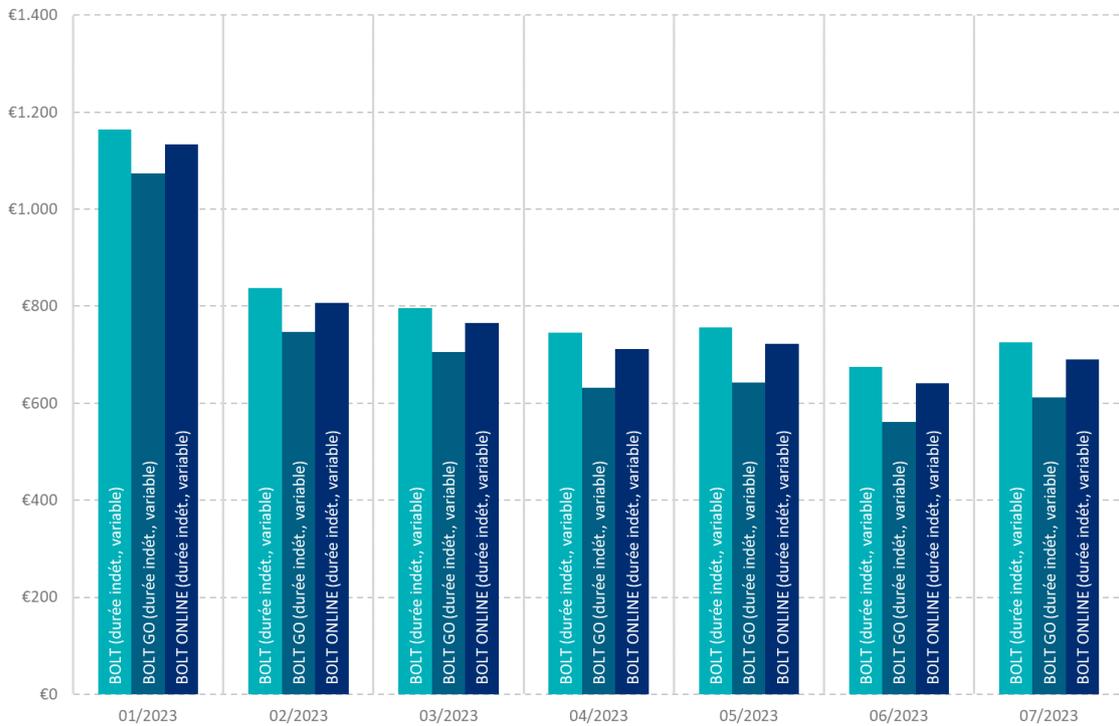


Figure 9. DATS24

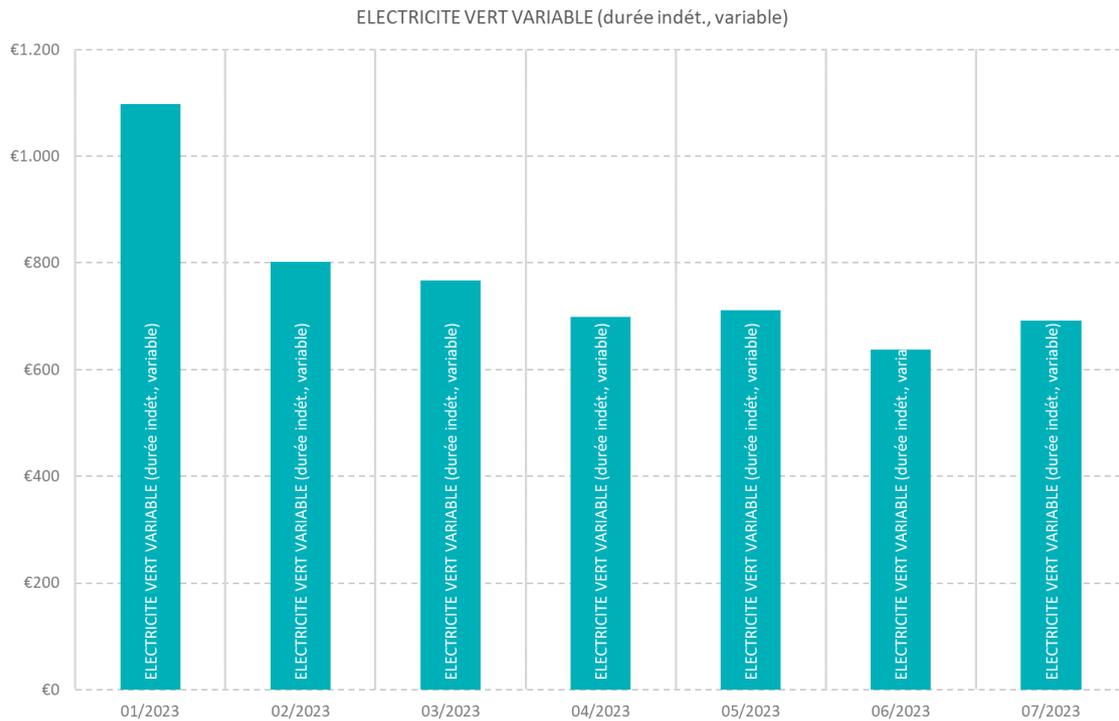


Figure 10. EBEM

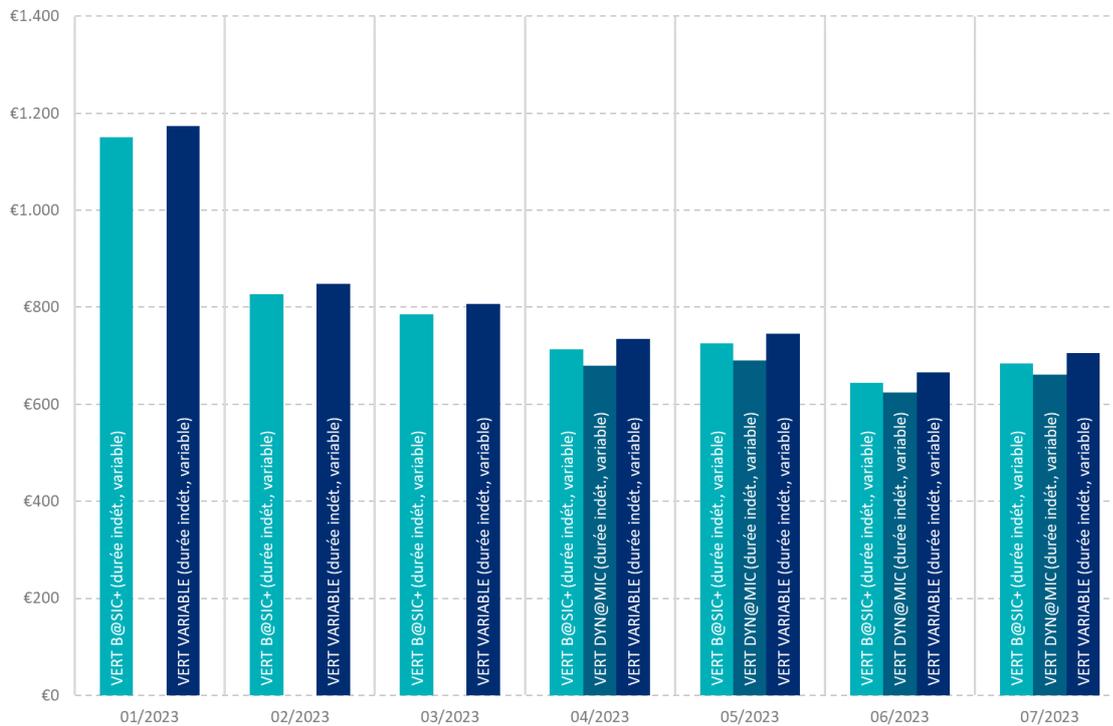


Figure 11. ELEGANT

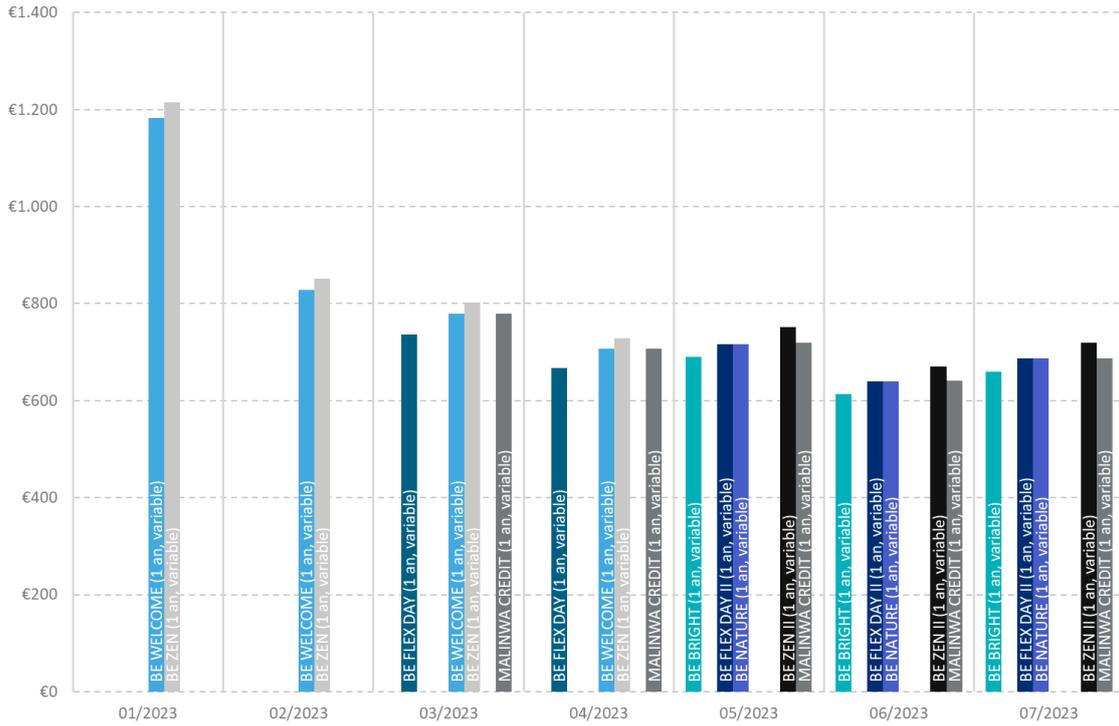


Figure 12. ENECO

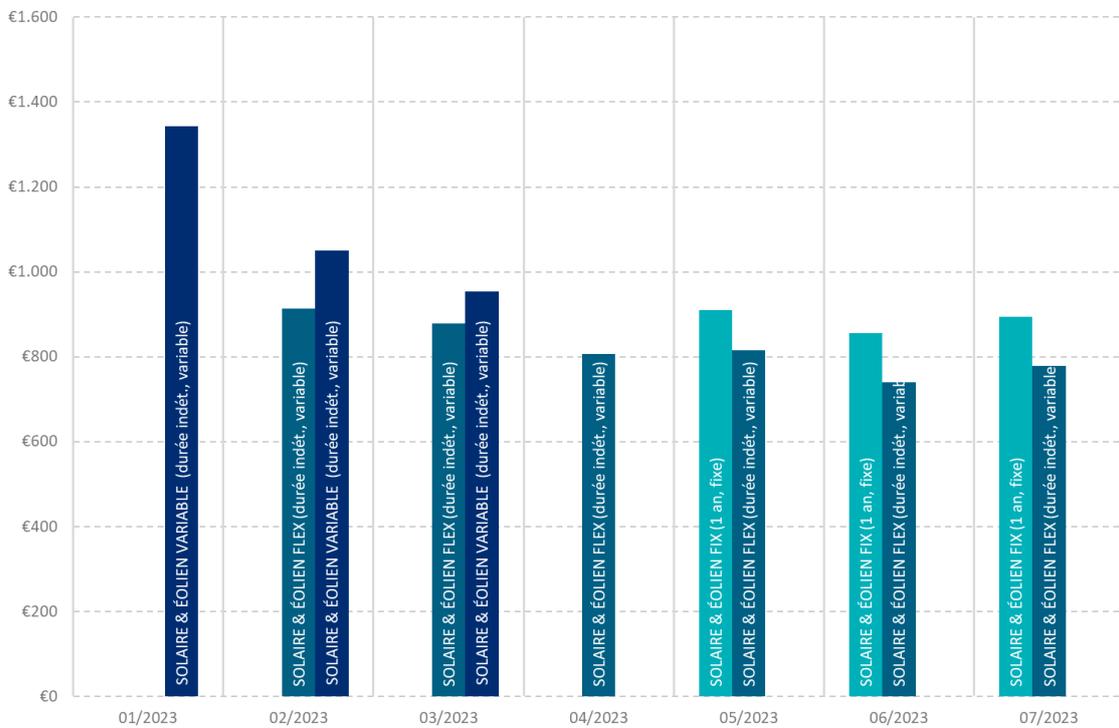


Figure 13. ENERGIE.BE

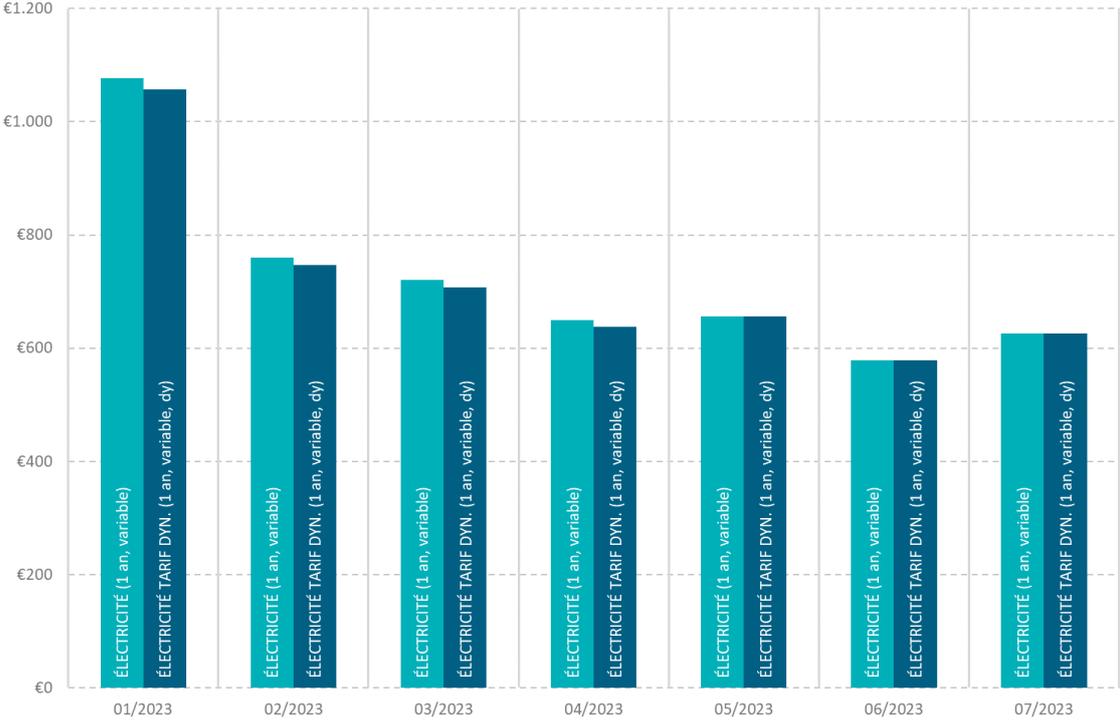


Figure 14. ENGIE ELECTRABEL

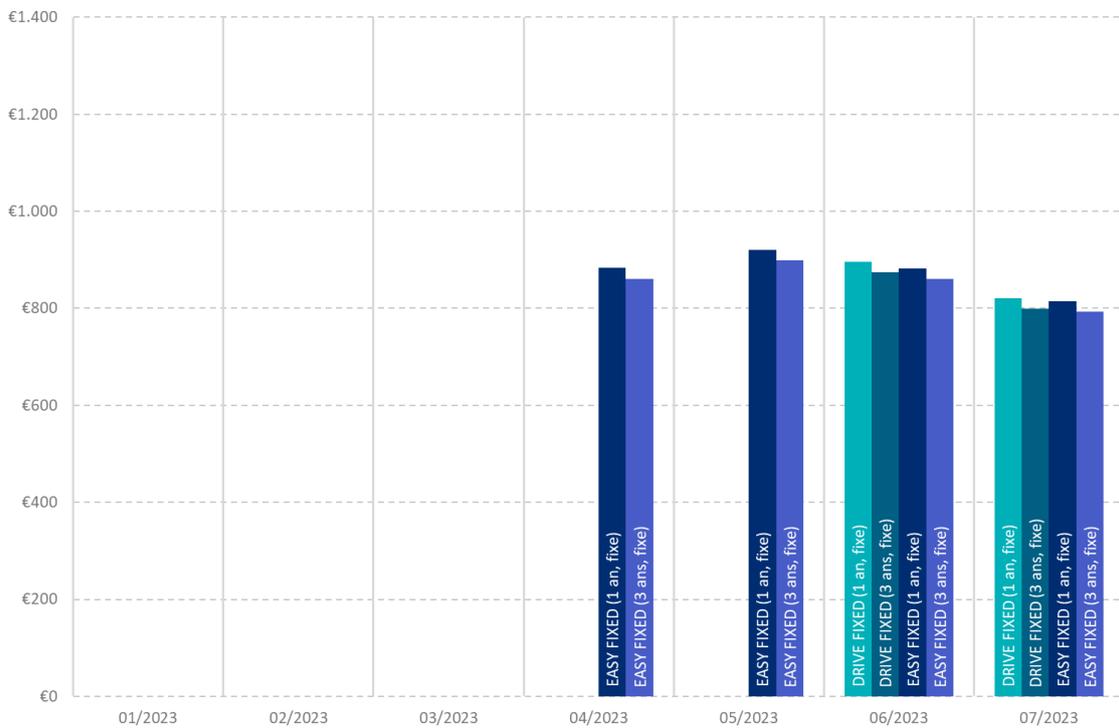
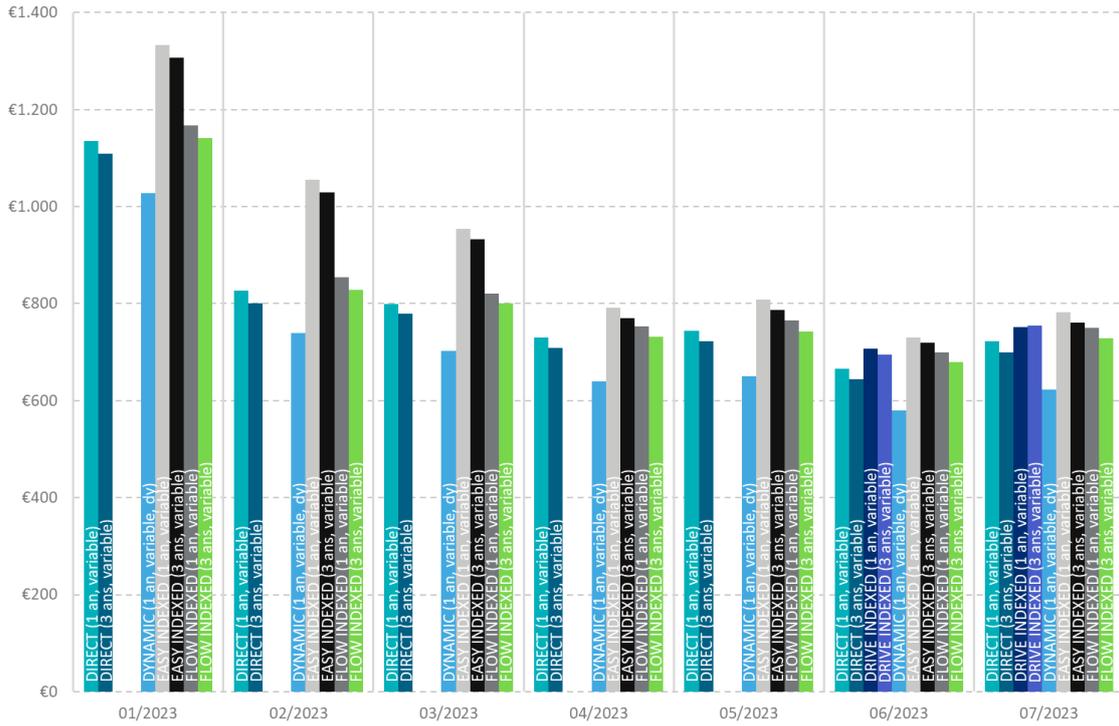


Figure 15. LUMINUS

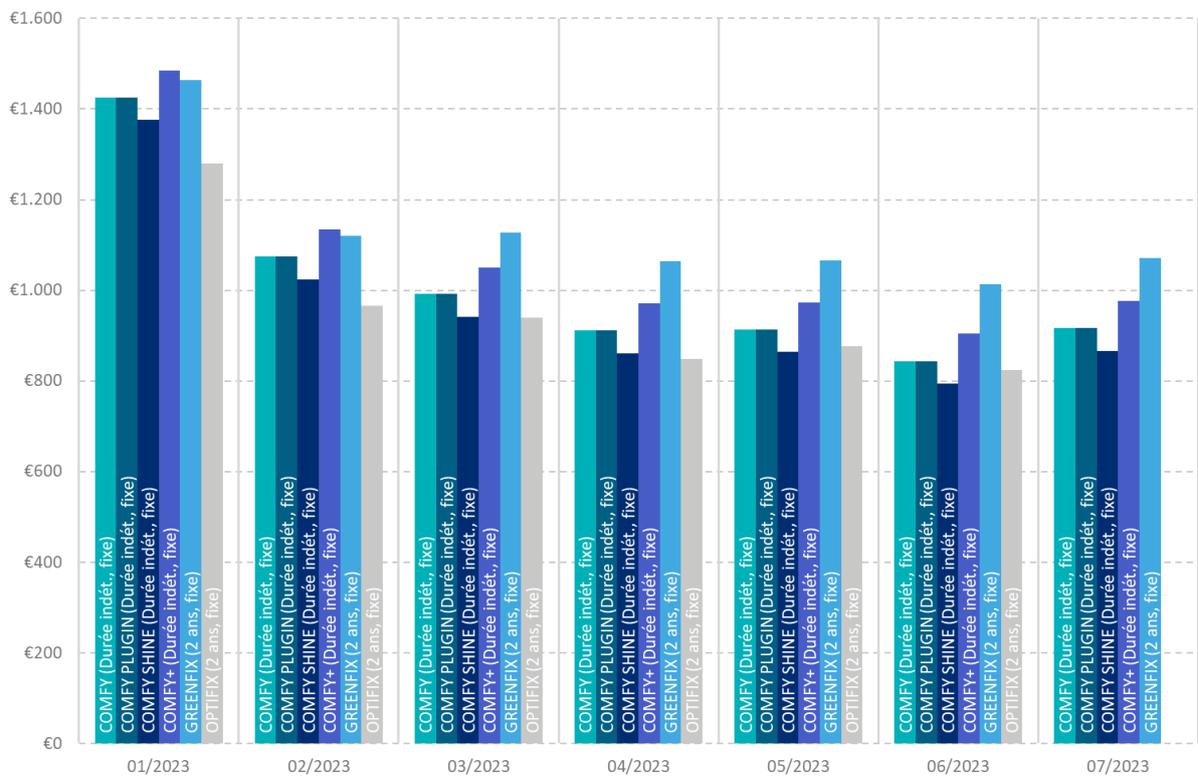
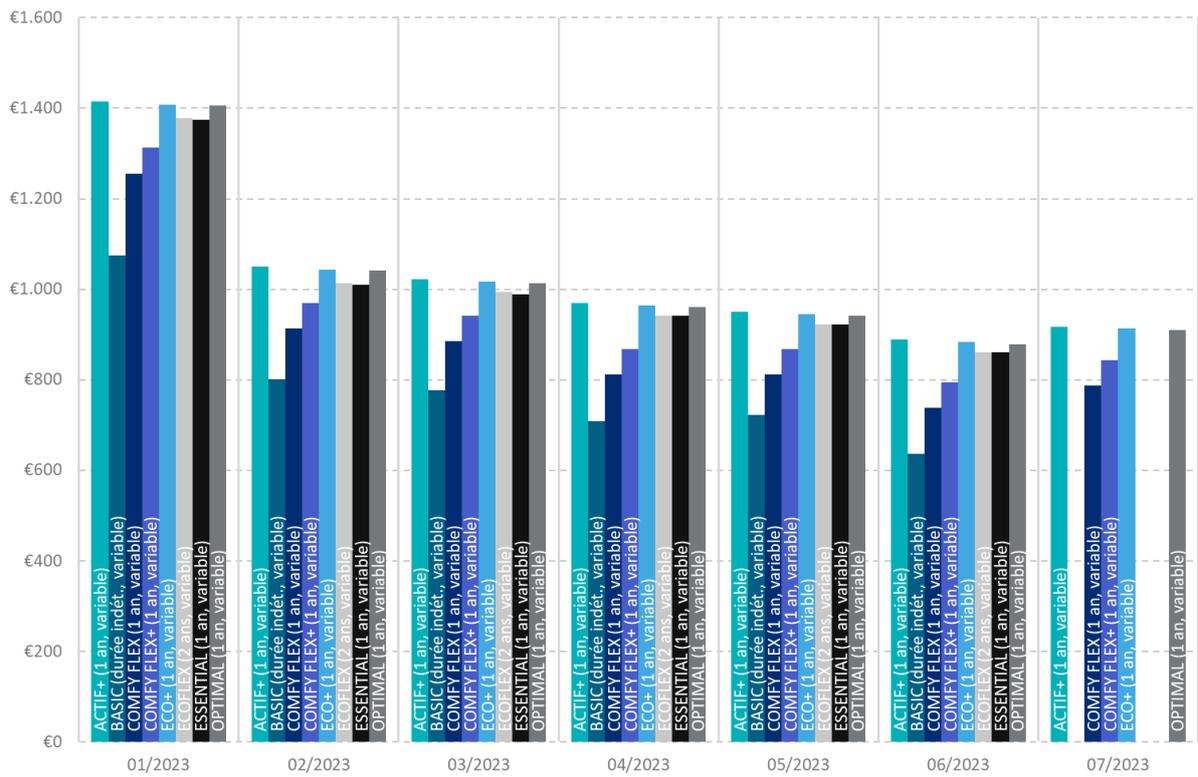


Figure 16. MEGA

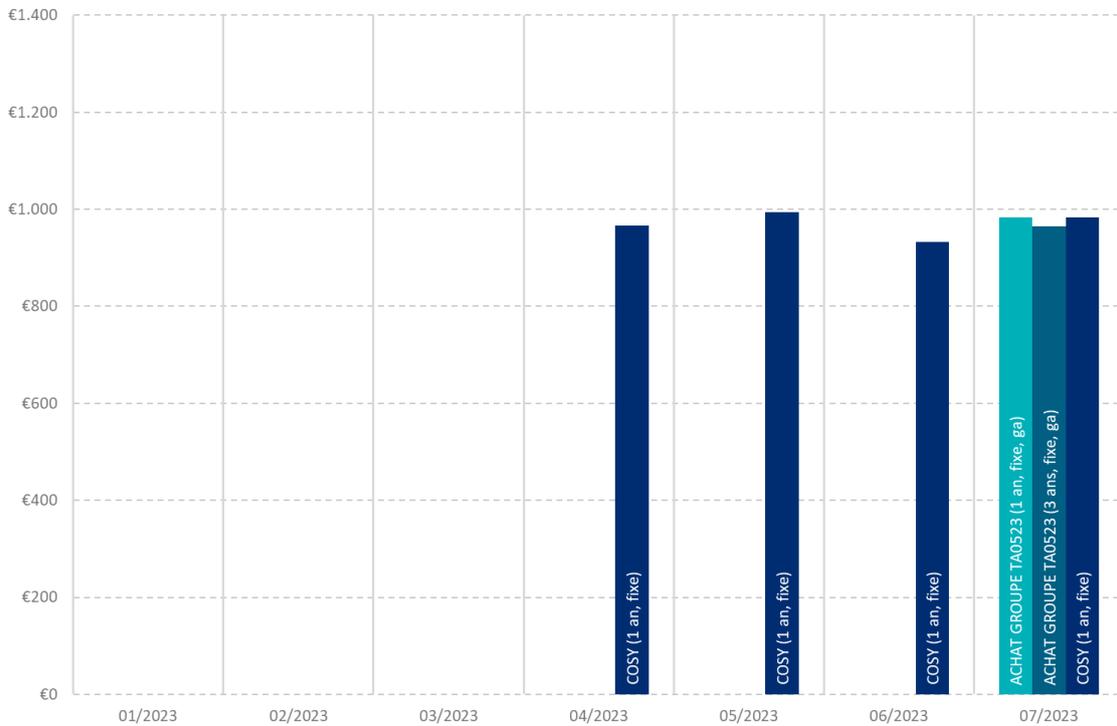
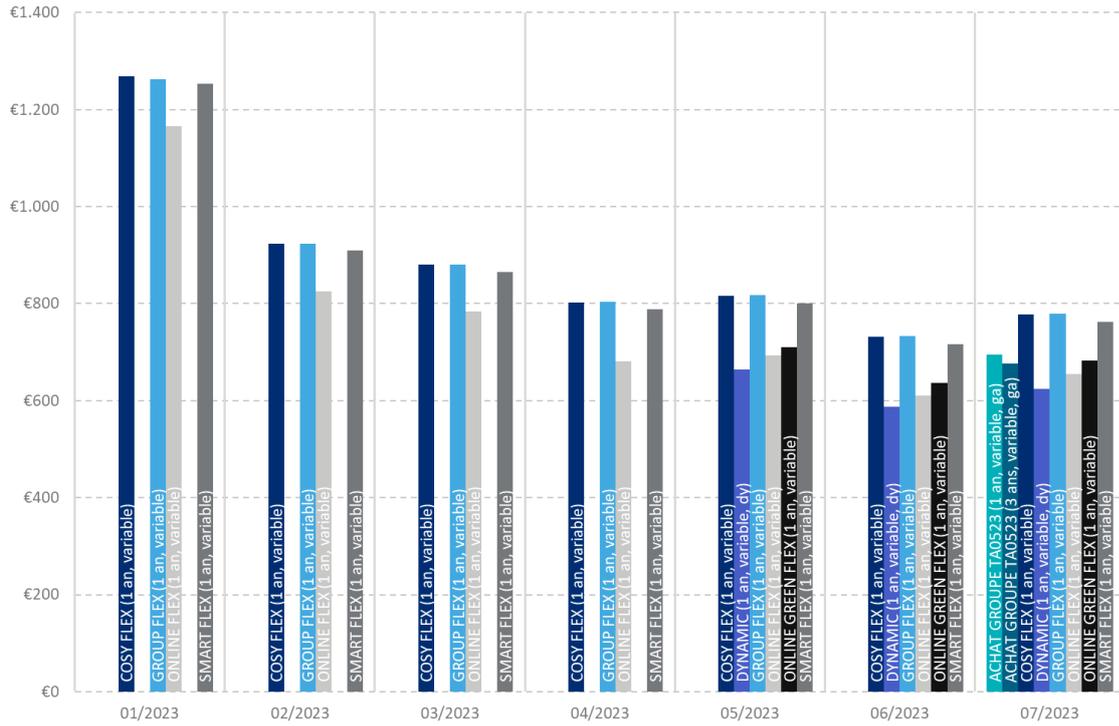


Figure 17. OCTA+

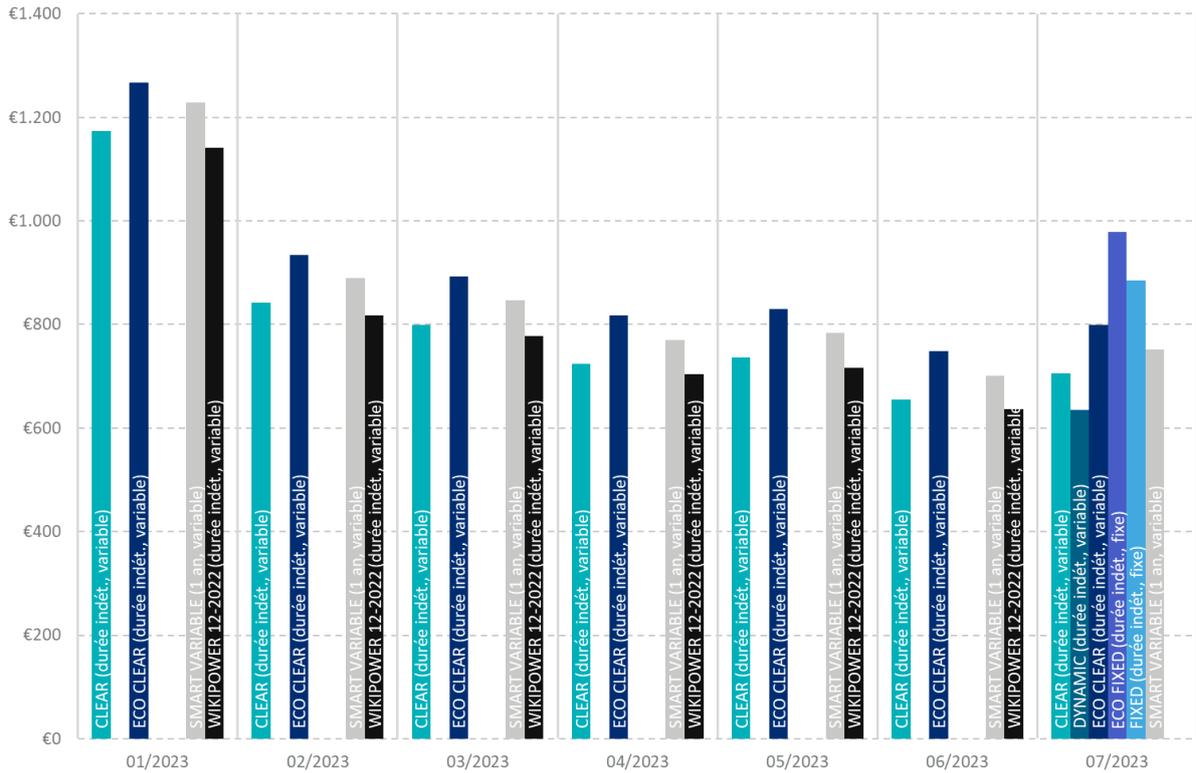
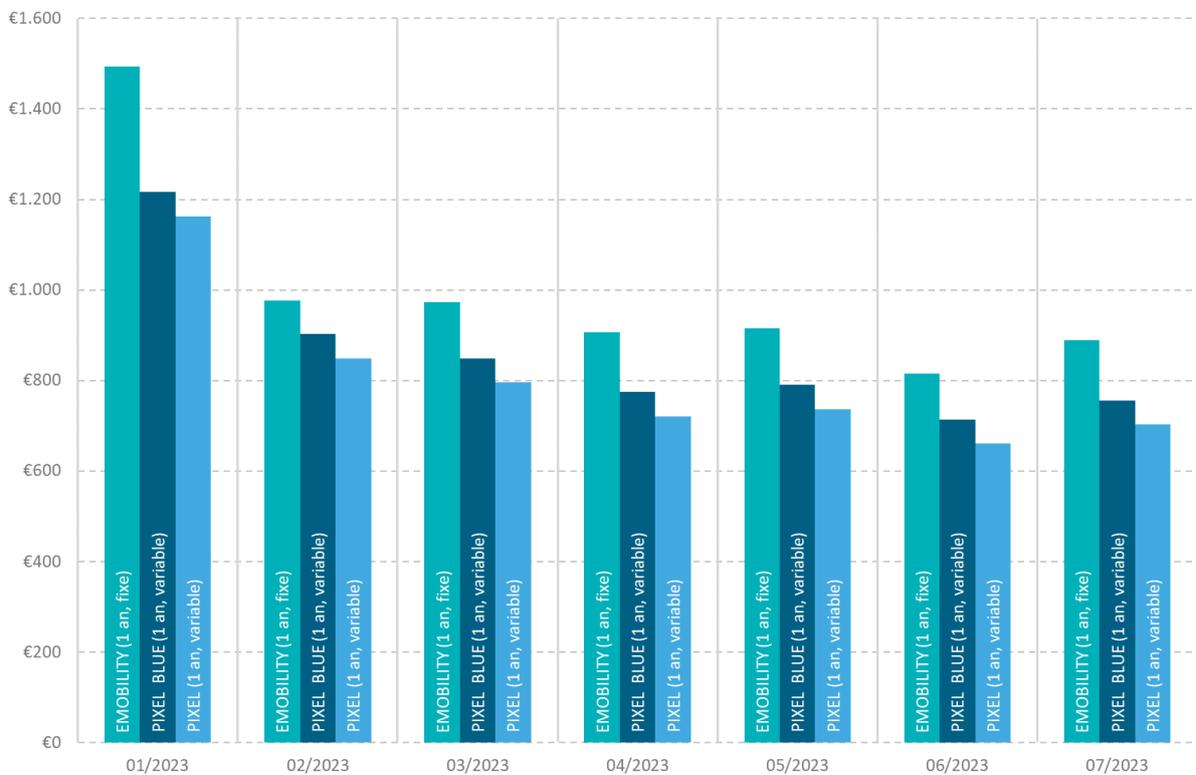
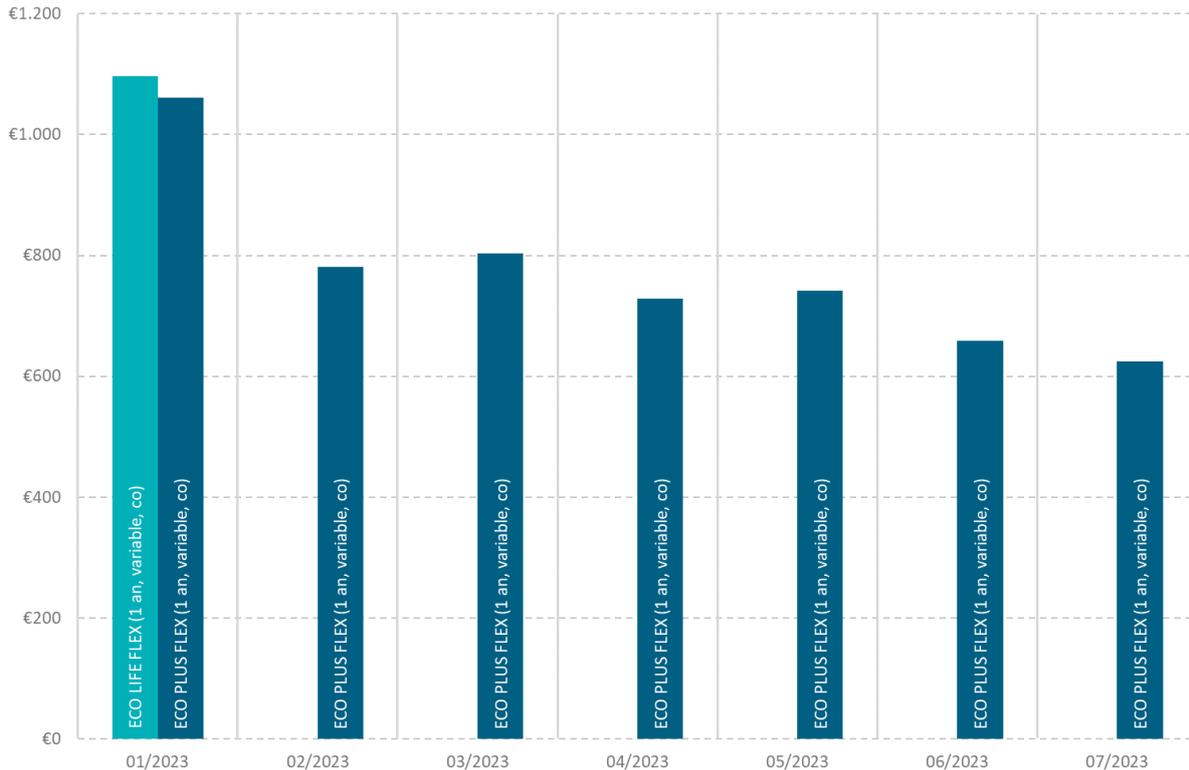


Figure 18. TOTALENERGIES³



³ Produits d'une durée de 1 à 3 ans. TotalEnergies est le seul fournisseur à proposer des tarifs différenciés par région. Le graphique montre les prix annuels moyens.

Figure 19. WIND VOOR 'A'



4.1.2. Gaz naturel

De janvier 2023 à juillet 2023, la composante énergie des produits à prix fixe pour le gaz naturel est entre 13% et 21% plus chère que celle des produits à prix variables, soit une différence d'en moyenne environ 237 € sur une base annuelle. Sur la Figure 20, cette différence est représentée par la distance entre la ligne pointillée bleue foncée et la ligne pointillée rouge.

Parmi les produits fixes, nous voyons que la différence de prix entre l'offre fixe la moins chère et l'offre fixe la plus chère augmente d'environ 9% à 23% de janvier à juillet, soit une différence de prix qui fluctue entre 140 € et 328 € sur une base annuelle. L'expansion considérable de cette offre au cours de la même période peut être l'une des explications de cette évolution.

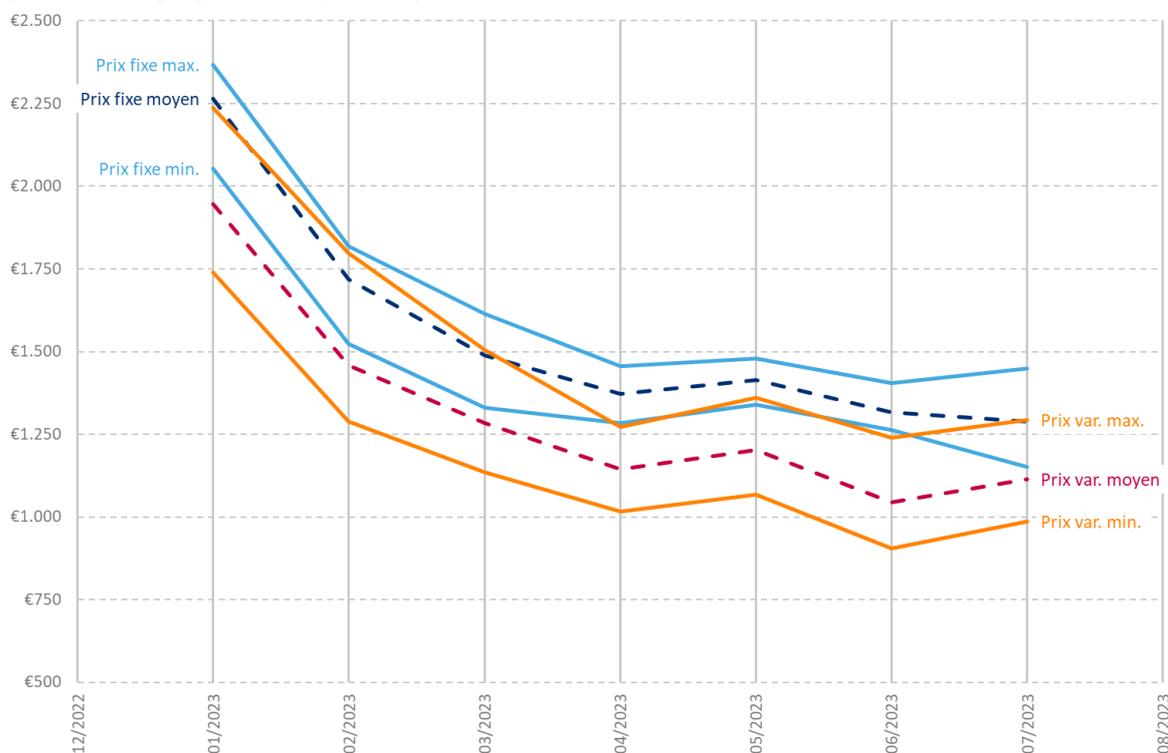
Pour les produits variables, l'évolution est moins prononcée, c'est-à-dire que la différence de prix entre l'offre variable la moins chère et l'offre variable la plus chère se situe entre 20% en avril et 28% en février 2023. En euros, la différence de prix fluctue entre 256 € et 498 € sur une base annuelle.

De ce qui précède, on pourrait conclure un peu trop prématurément que le consommateur devrait opter pour un contrat variable, sachant que, chaque mois, la différence de prix entre les deux types de produits est en moyenne d'environ 15% au détriment des produits fixes. Ce pourcentage peut être considéré comme la prime de risque que le consommateur est prêt à payer pour fixer avec certitude le prix de ses produits d'énergie, ou en d'autres termes, ce que le fournisseur facture en supplément pour garantir le prix fixe convenu pour toute la période de livraison.

Il n'est pas possible de prédire si ces 15% (+/- 237 € sur une base annuelle) seront finalement avantageux pour un ménage belge moyen ayant opté pour un produit fixe. La réponse à cette question dépend des évolutions des marchés de gros qui déterminent le prix d'un produit variable durant la même période de livraison. Dès que le montant de la facture finale résultant du contrat à prix variable dépasse de plus de 15% le résultat de l'estimation des prix effectuée pour ce produit à prix variable au début de la période

de livraison, le choix d'un produit à prix fixe s'avère plus avantageux pour le consommateur que ce produit à prix variable .

Figure 20. Évolution en 2023 du prix annuel le plus élevé, du prix annuel le plus bas et du prix moyen de la composante énergie gaz naturel pour les produits fixes et variables



Les graphiques ci-dessous (Source : analyse CREG) fournissent, pour les produits actifs gaz naturel proposés depuis janvier 2023, un aperçu de la composante énergie⁴ par fournisseur en €/an. Dans la mesure du possible, les produits variables et fixes sont placés sur un seul graphique.

⁴ exprimée en €/an pour un ménage belge moyen: gaz naturel : 17.000kWh - hors TVA

Figure 21. BOLT

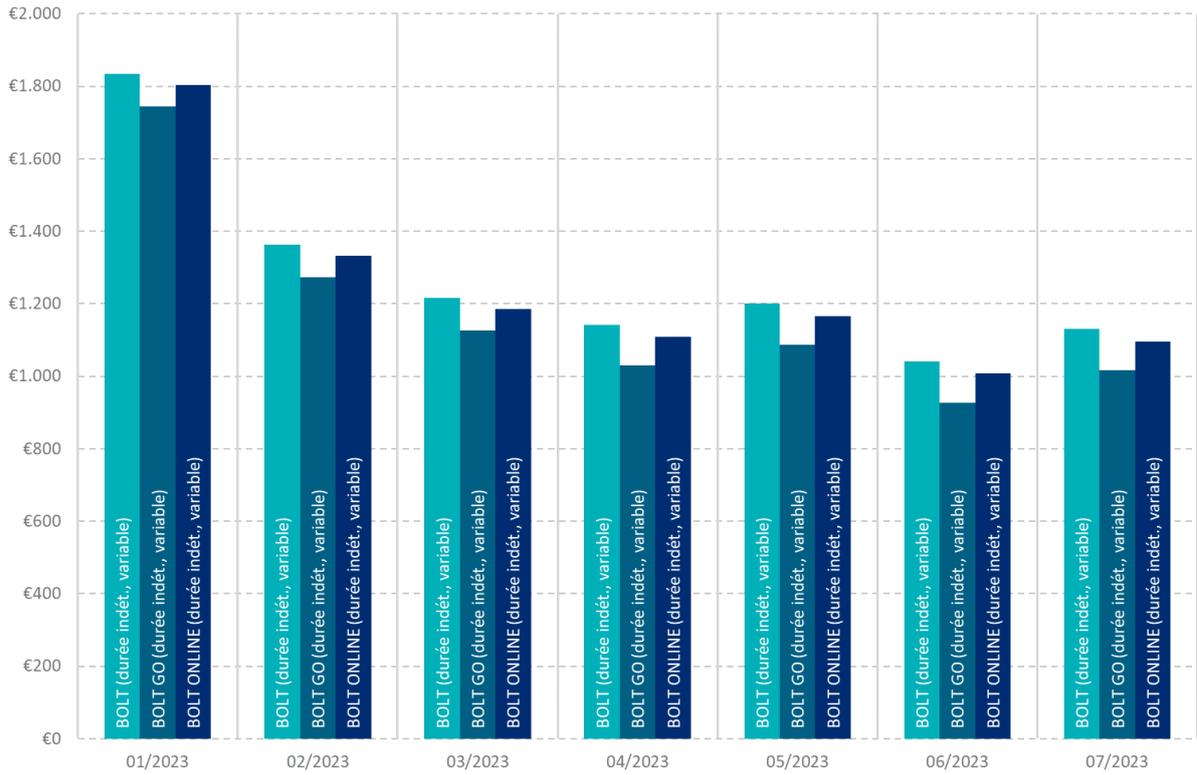


Figure 22. DATS24

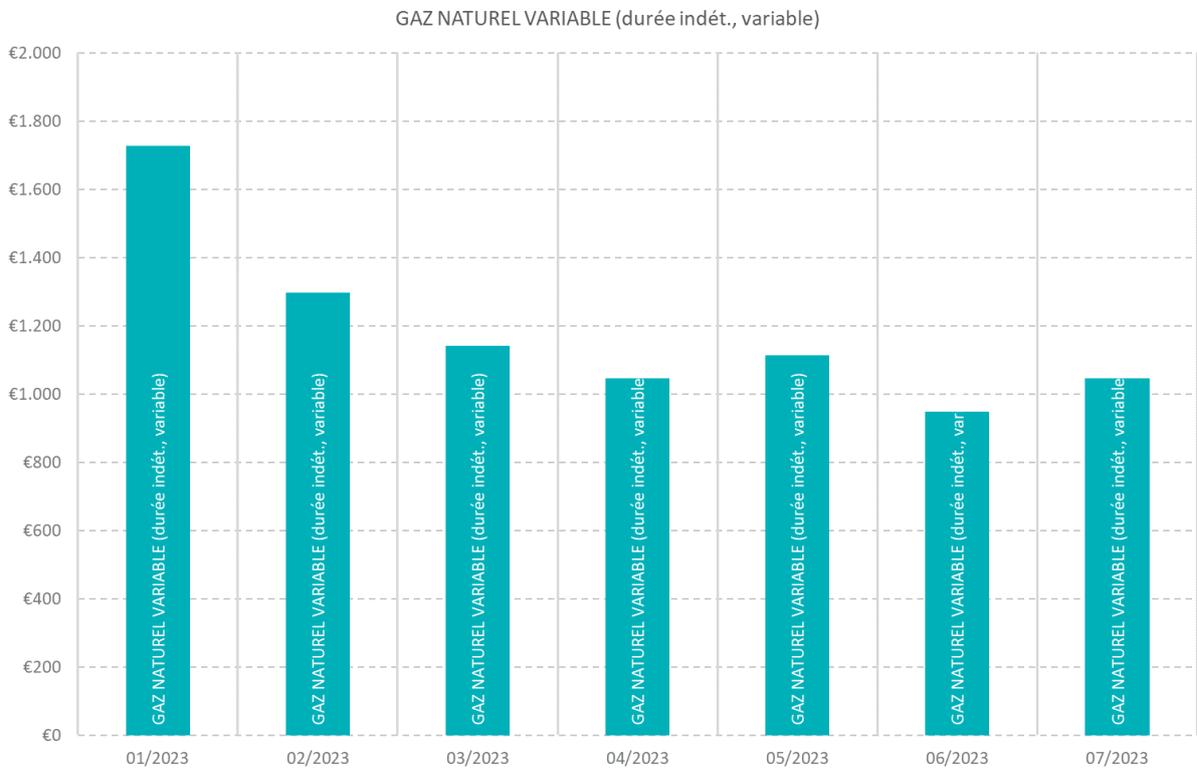


Figure 23. EBEM

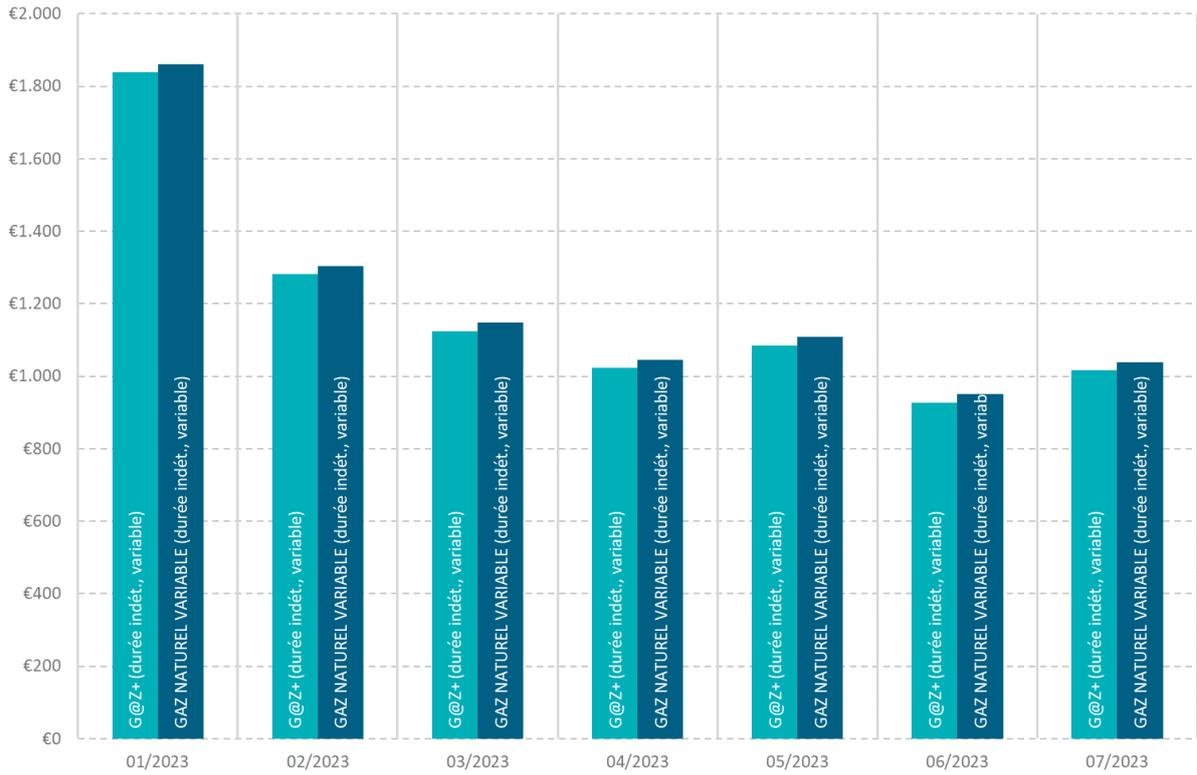


Figure 24. ELEGANT

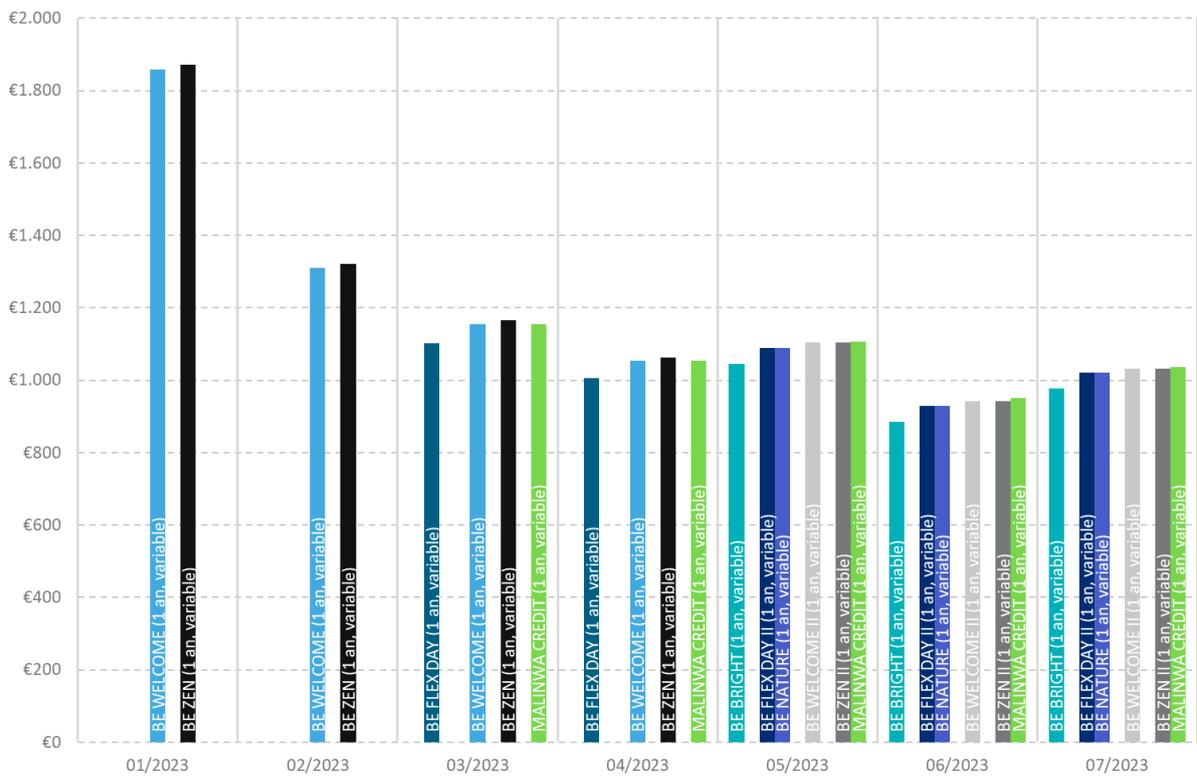


Figure 25. ENECO

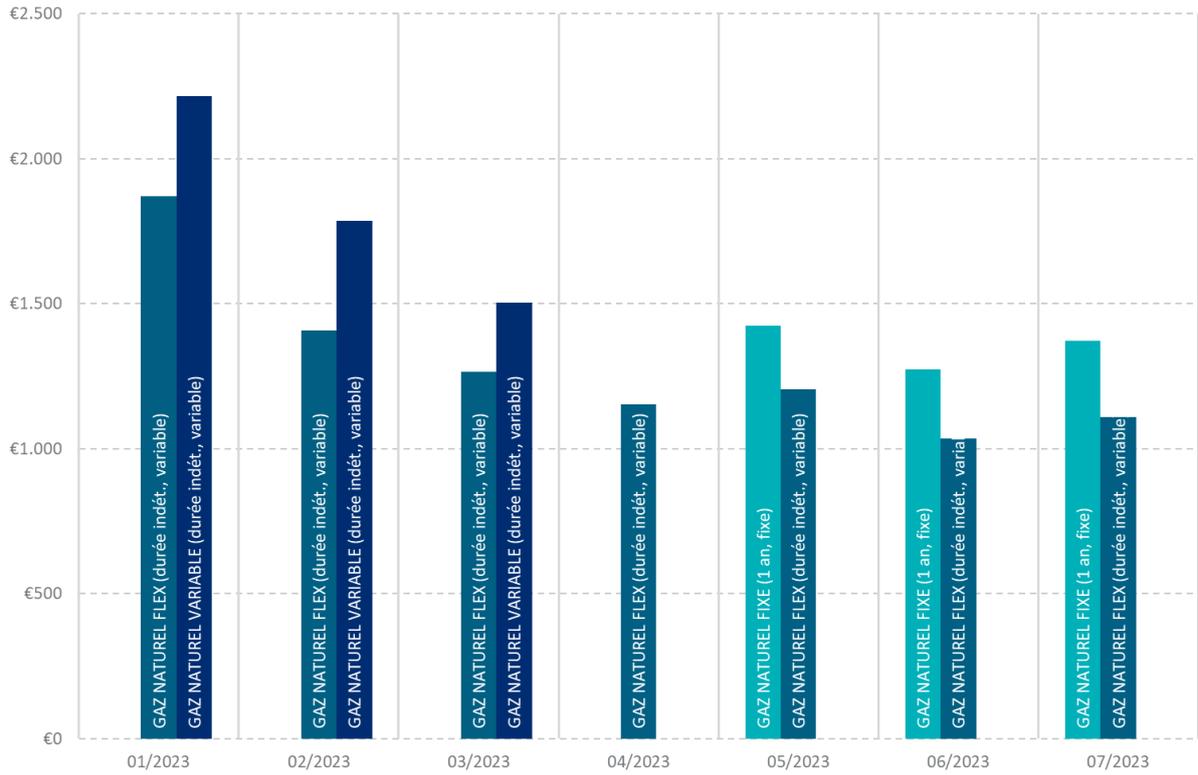


Figure 26. ENERGIE.BE

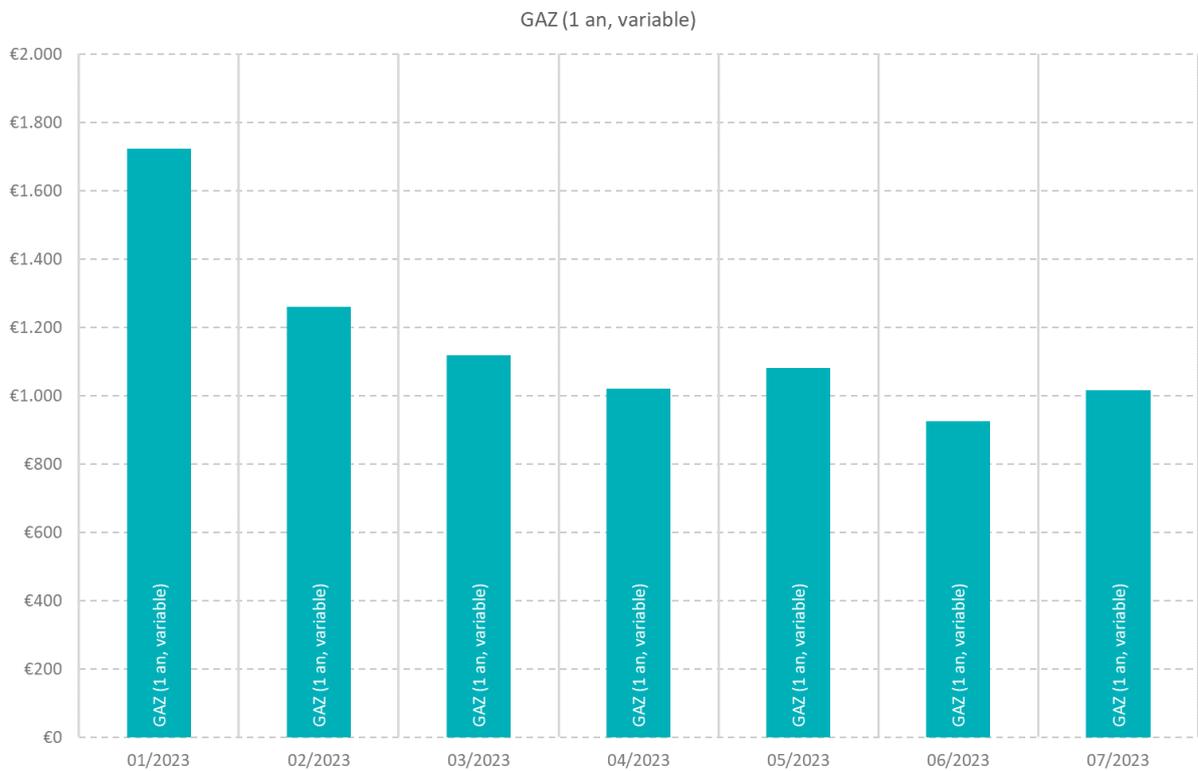


Figure 27. ENGIE ELECTRABEL

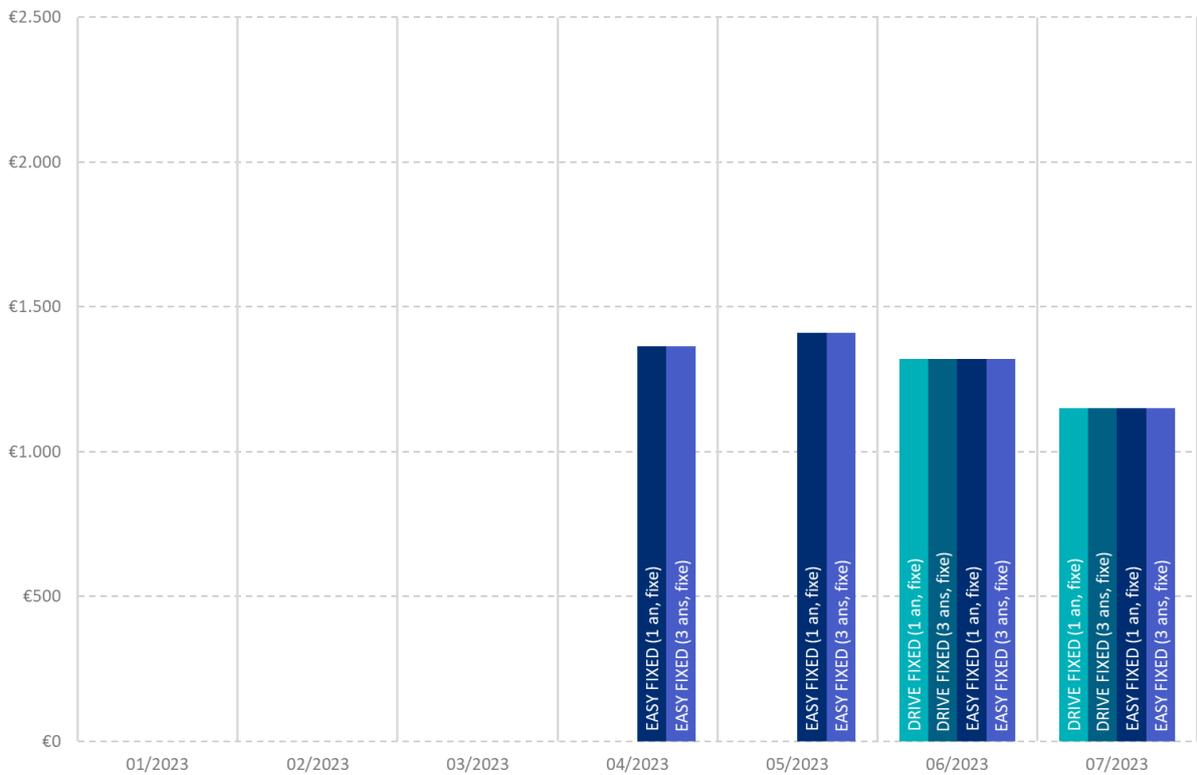
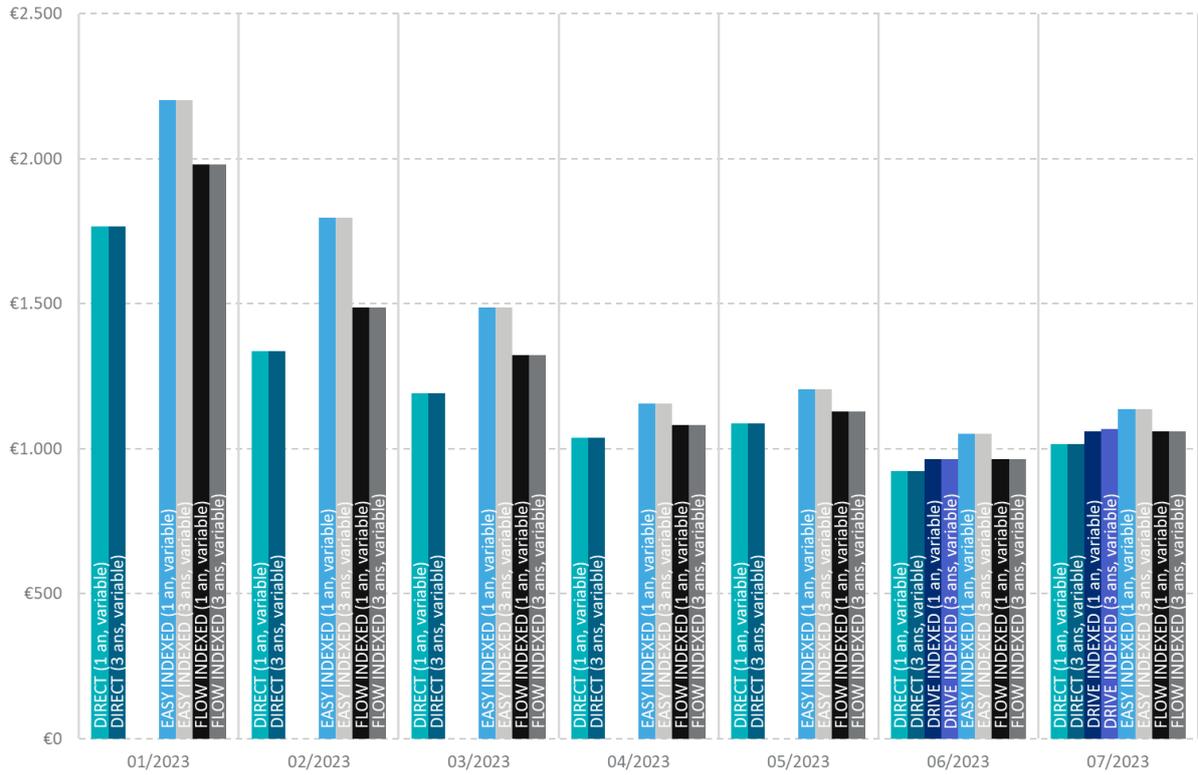


Figure 28. LUMINUS

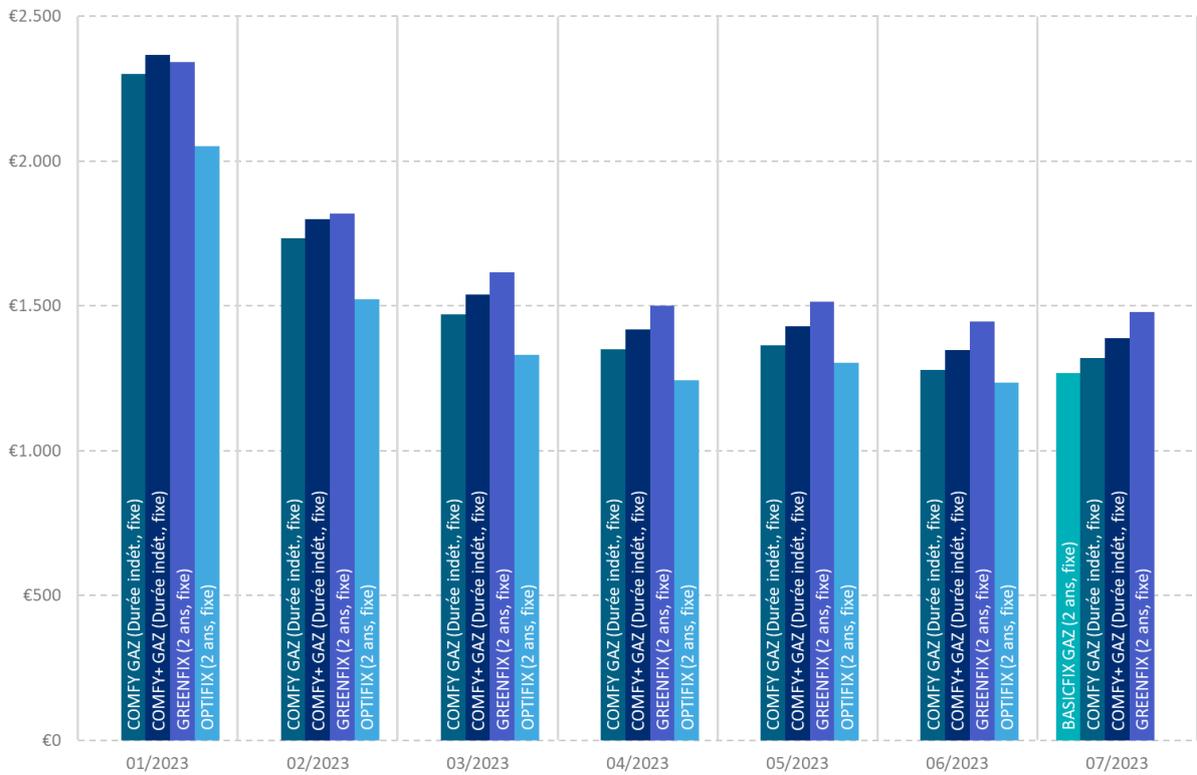
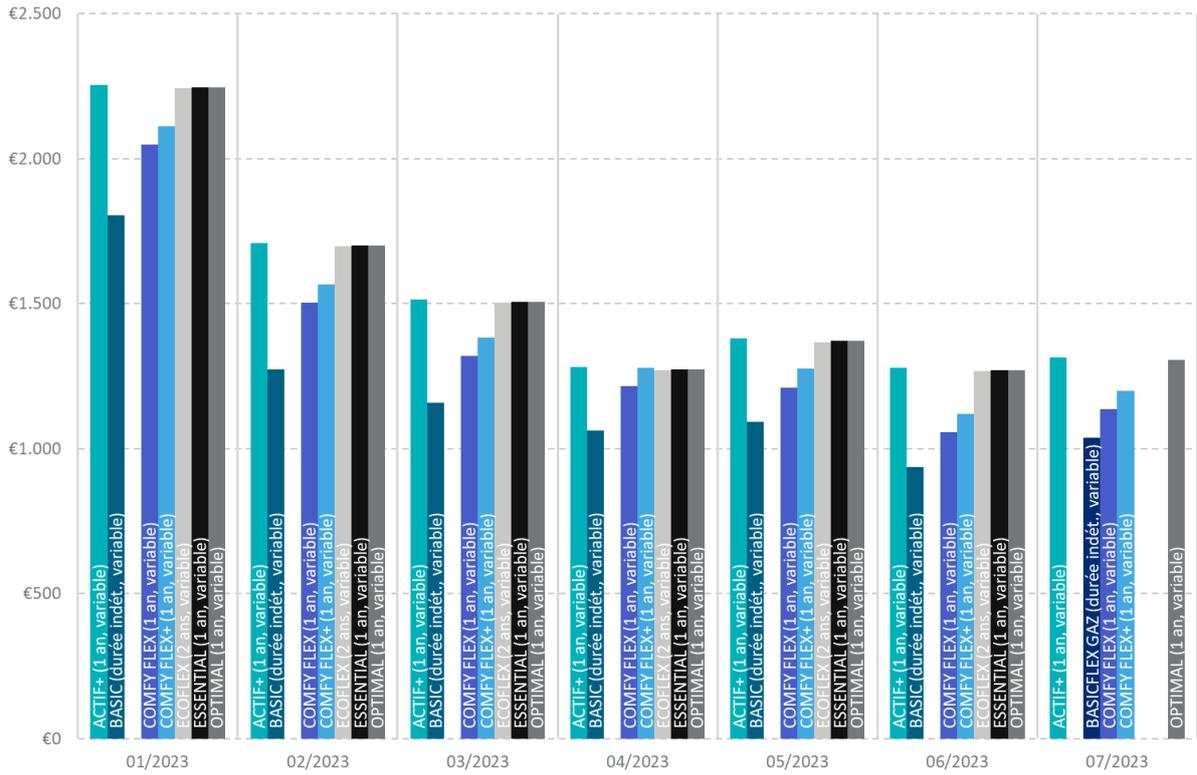


Figure 29. MEGA

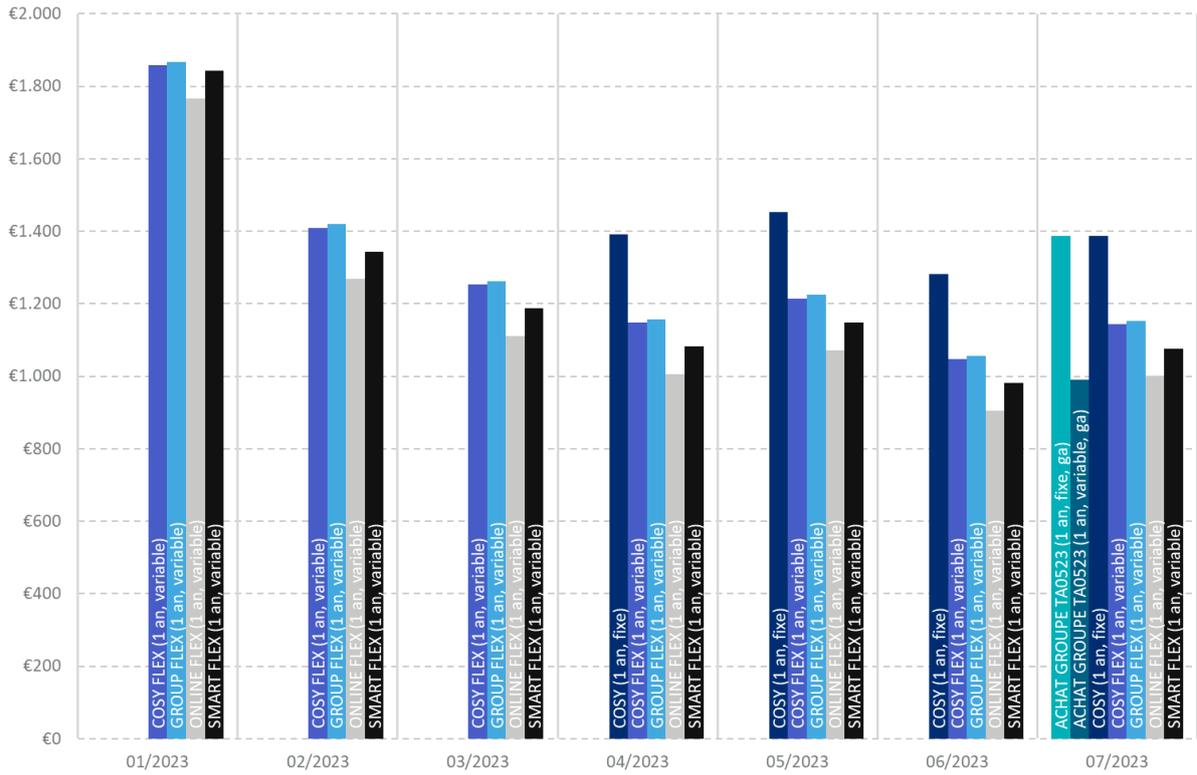


Figure 30. OCTA+

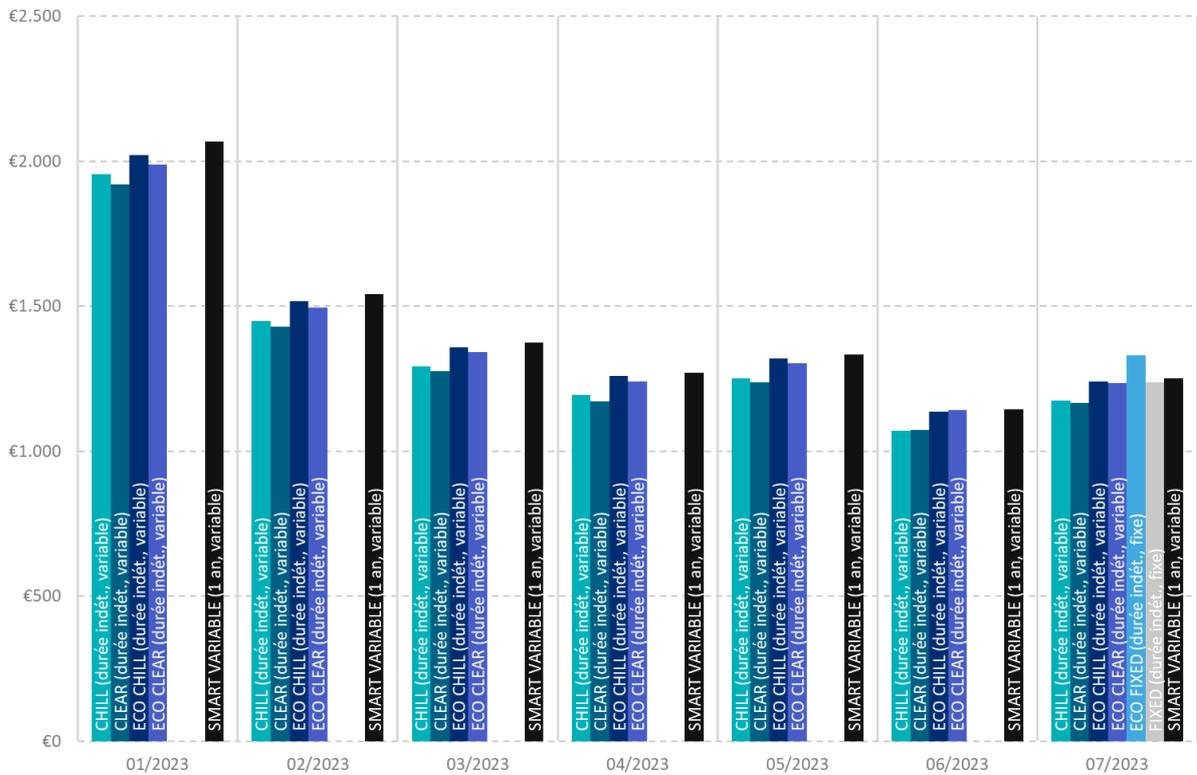
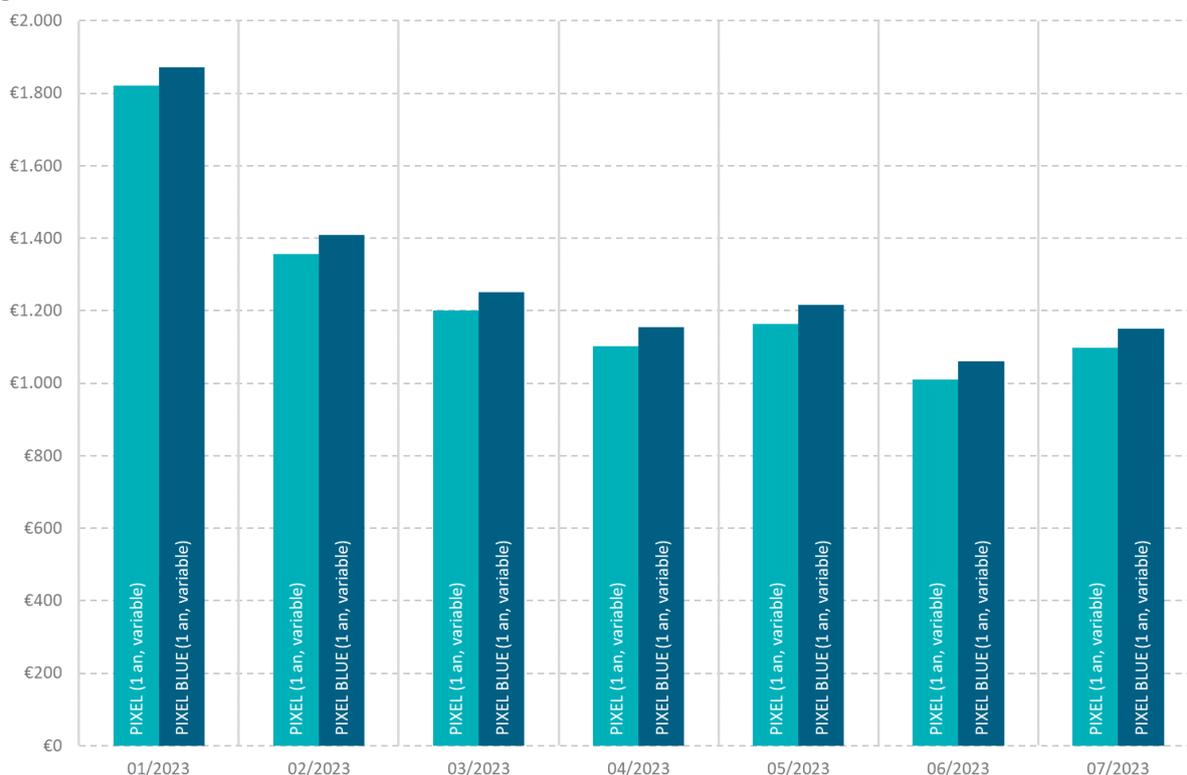


Figure 31. TOTALENERGIES⁵



4.2. PRODUITS FIXES À NOUVEAU DISPONIBLES DEPUIS JANVIER 2023 POUR LES MÉNAGES – APERÇU DU NIVEAU DE PRIX EN JUILLET 2023 ET COMPARAISON AVEC LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

En juillet 2023, après plusieurs mois marqués par l’absence (presque totale) d’offres à prix fixes en 2022, 6 fournisseurs d’électricité et 5 fournisseurs de gaz naturel offrent des produits à prix fixe en Flandre et en Wallonie. A Bruxelles, ils sont au nombre de 3 pour l’électricité et de 2 pour le gaz naturel. La crise sanitaire de 2020, suivie de la guerre en Ukraine avec ses tensions géopolitiques et, *last but not least*, la crise énergétique qui a culminé au cours de l’année 2022, en sont les principales causes. L’incertitude sur les marchés de l’énergie, combinée à une forte volatilité des prix, a contraint les fournisseurs à réduire leur offre de produits à prix fixe, voire à la suspendre au moins temporairement.

Les graphiques ci-dessous montrent le niveau de prix de la composante énergie pour le mois de juillet 2023 par région et par produit (barres grises). Les lignes colorées horizontales représentent le niveau de prix moyen de l’offre fixe au mois de juillet pour les années 2018 à 2022.

Au cours de l’année de crise 2022 (en particulier au 2^e semestre), les prix fixes de l’électricité en Flandre et en Wallonie étaient environ 30 % plus élevés qu’en juillet 2023. À Bruxelles, ils étaient environ 35% plus élevés qu’en juillet 2023. Pour le gaz naturel, les écarts de prix étaient beaucoup plus importants, avec des prix deux fois plus élevés en juillet 2022 qu’en juillet 2023 pour la Flandre et la Wallonie. A Bruxelles, cette différence de prix s’est élevée à environ 120%. Les ménages ayant un contrat à prix fixe conclu à

⁵ Produits d’une durée de 1 à 3 ans. TotalEnergies est le seul fournisseur à proposer des tarifs différenciés par région. Le graphique montre les prix annuels moyens.

partir du second semestre 2022 devraient donc comparer leur produit avec l'offre actuelle sur le marché et envisager un changement de contrat auprès de leur propre fournisseur ou d'un autre fournisseur.

Le fait qu'une gamme assez étendue de produits fixes provenant de plusieurs fournisseurs soit disponible sur le marché en juillet 2023 est une bonne nouvelle. Cependant, nous devons être conscients que cette offre se situe à un niveau de prix assez élevé. Pour les années 2018 à 2021, durant lesquelles des contrats à prix fixes (électricité et gaz naturel) ont été conclus et sont toujours en cours aujourd'hui, on constate un écart de prix important par rapport à aujourd'hui. En ce qui concerne l'électricité, les offres disponibles sur le marché en juillet 2023 sont de 50% à 65% plus chères que les offres proposées durant le même mois de la période 2018-2021. Les ménages qui ont un contrat d'électricité à prix fixe conclu durant cette période et qui préfèrent un produit à prix fixe plutôt qu'à prix variable ont tout intérêt à conserver leur contrat. Cela est également valable pour les contrats fixes de gaz naturel qui datent de cette période. Pour le gaz naturel, les offres de juillet 2023 sont de 50% à 70% plus chères que les offres du même mois de la période 2018-2021. Nous sommes donc encore loin du niveau de prix d'avant la crise, et la question se pose de savoir si l'on reviendra un jour à ce niveau.

Quant aux ménages dont les contrats arrivent à échéance, la première question qu'ils doivent se poser est de savoir s'ils préfèrent un contrat à prix fixe ou un contrat à prix variable. Afin d'éviter toute augmentation de prix à l'automne ou à l'hiver, il est opportun d'opter pour un produit à prix fixe. Si, en revanche, l'objectif est de profiter automatiquement de potentielles réductions de prix (supplémentaires), il est préférable de choisir un produit à prix variable. En effet, les produits à prix fixe ne permettent pas de bénéficier automatiquement des éventuelles baisses de prix sur les marchés de gros, mais ils protègent contre toute augmentation de prix. Ceci implique un risque pour les fournisseurs, qu'ils incluent également dans leurs prix.

Figure 32. Flandre – niveau de prix de la composante énergie de l’offre à prix fixe en juillet 2023 et comparaison avec les cinq années précédentes

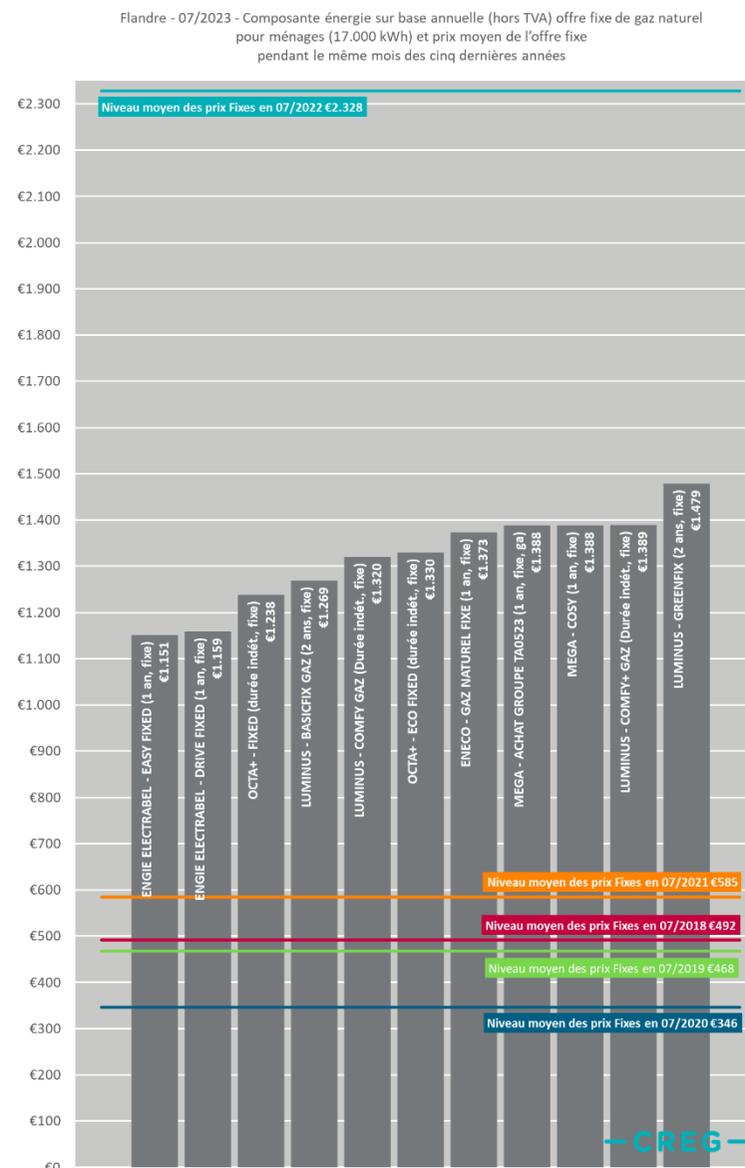
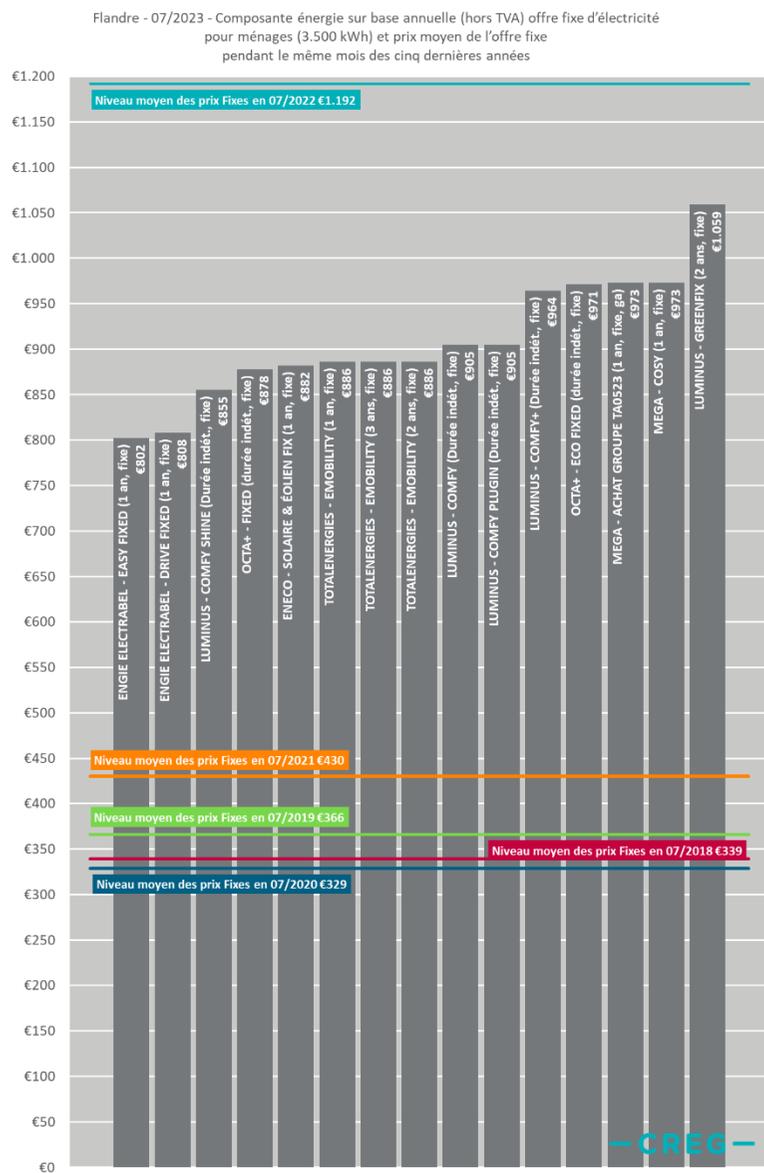


Figure 33. Wallonie – niveau de prix de la composante énergie de l’offre à prix fixe en juillet 2023 et comparaison avec les cinq années précédentes

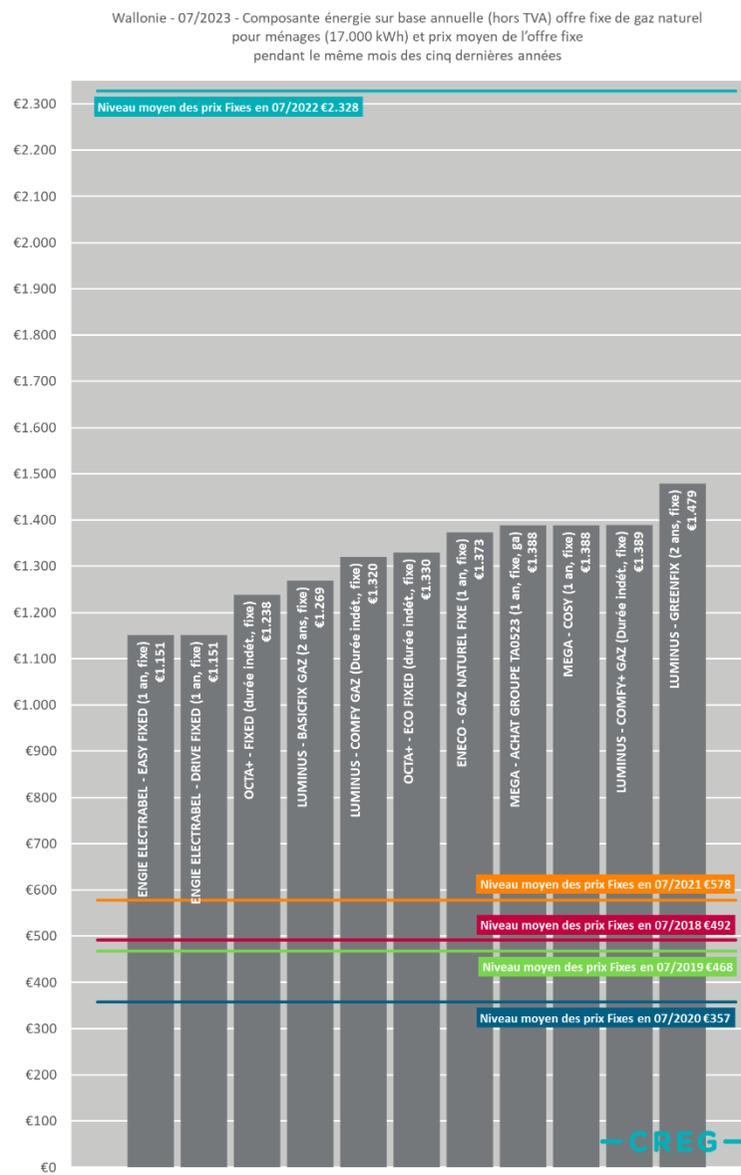
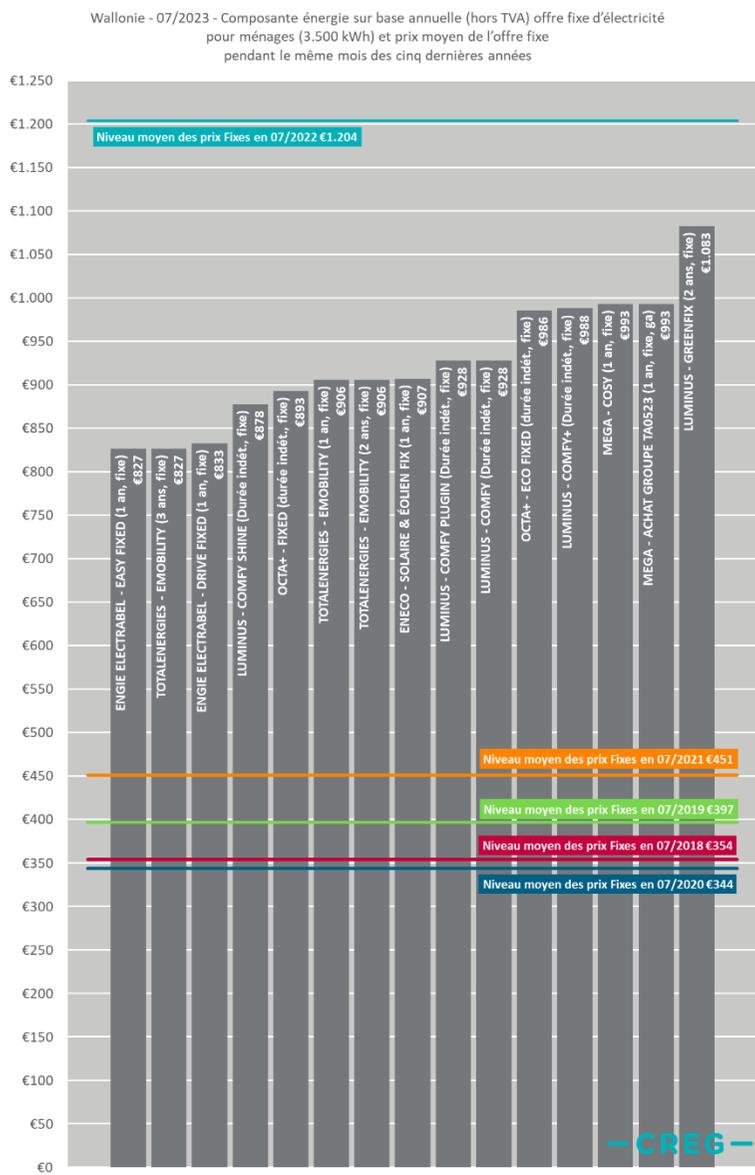
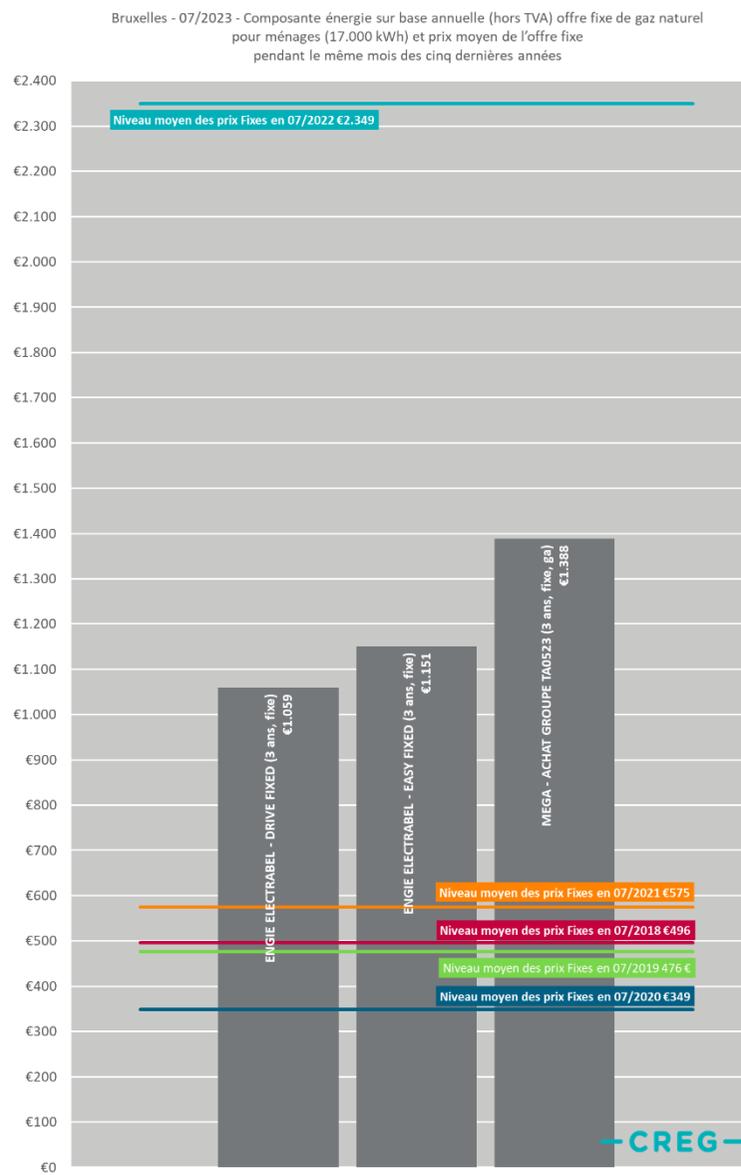
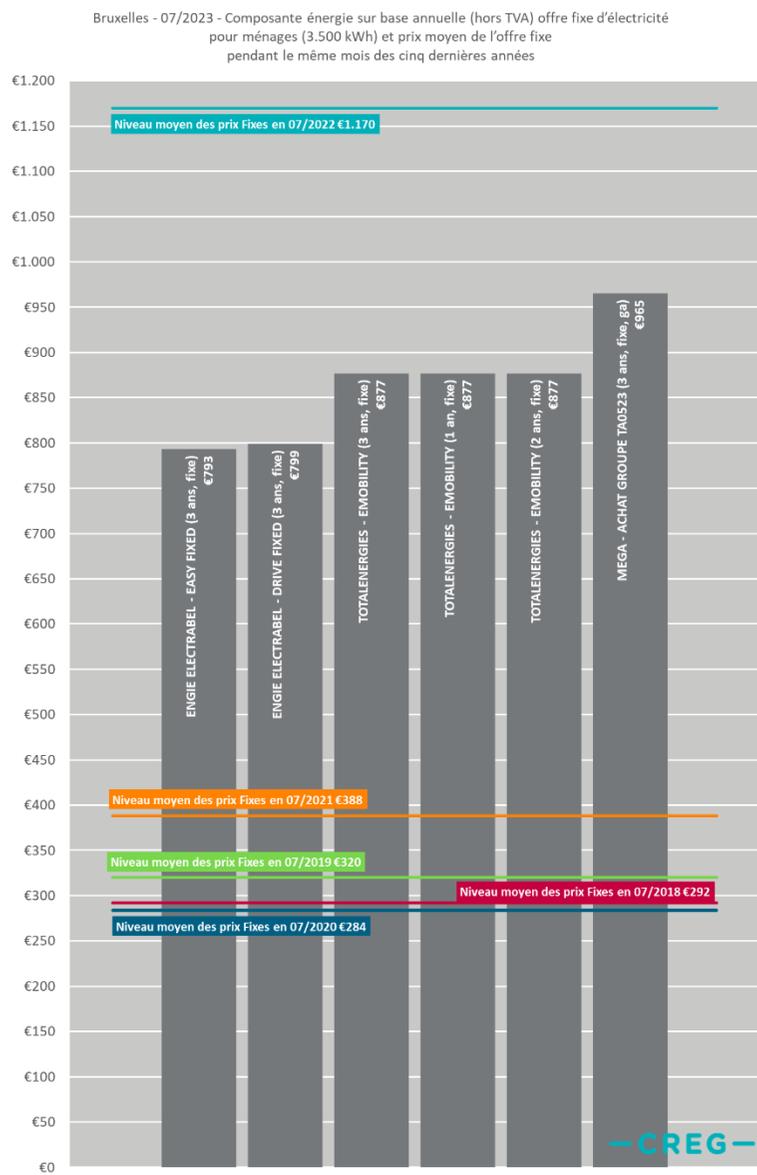


Figure 34. Bruxelles – niveau de prix de la composante énergie de l’offre à prix fixe en juillet 2023 et comparaison avec les cinq années précédentes



CONCLUSIONS

Le niveau de prix en juillet 2023 pour les produits variables, indexés sur une base mensuelle et trimestrielle, est légèrement supérieur à celui du mois de juin 2023, tant pour les produits *spot* que pour les produits *forward*. Le niveau général des prix reste élevé, mais les prix extrêmement élevés du 2^e semestre 2022 se trouvent derrière nous depuis un certain temps. Le niveau de prix des paramètres d'indexation en juillet 2023 est d'environ 100 €/MWh pour l'électricité et se situe entre 30 €/MWh et 37 €/MWh pour le gaz naturel.

En janvier de cette année, Luminus a été le premier fournisseur à offrir une gamme structurelle de produits à prix fixes. Depuis lors, le nombre de fournisseurs proposant des produits à prix fixe a augmenté. En juillet 2023, ils sont au nombre de 6 pour l'électricité et de 5 pour le gaz naturel en Flandre et en Wallonie. À Bruxelles, ils sont au nombre de 3 pour l'électricité et de 2 pour le gaz naturel.

De janvier 2023 à juillet 2023, la composante énergétique des produits électricité à prix fixe est chaque mois en moyenne 14 % plus chère que celle des produits à prix variable, soit une différence d'environ 145 € sur une base annuelle. Pour le gaz naturel, la différence de prix entre les produits à prix fixe et les produits à prix variable est en moyenne de 15%, soit une différence d'en moyenne environ 237 € sur une base annuelle.

Les ménages ayant un contrat à prix fixe conclu à partir du second semestre de 2022 devraient comparer leur produit avec l'offre actuelle sur le marché et envisager un changement de contrat. Pour les années 2018 à 2021 comprise, on constate un écart de prix important par rapport à aujourd'hui. Les ménages qui ont un contrat d'énergie fixe conclu durant cette période et préfèrent les prix fixes plutôt que les prix variables ont tout intérêt à conserver leur contrat. Quant aux ménages dont les contrats arrivent à échéance, la première question qu'ils doivent se poser est de savoir s'ils préfèrent un contrat à prix fixe ou un contrat à prix variable. Afin d'éviter toute augmentation de prix à l'automne ou à l'hiver, il est opportun d'opter pour un produit à prix fixe. Néanmoins, les produits à prix fixes ne permettent pas de bénéficier automatiquement des éventuelles baisses de prix sur les marchés de gros. Ils protègent toutefois contre toute augmentation de prix, ce qui implique un risque pour les fournisseurs, qu'ils incluent également dans leurs prix.



Pour la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz :

Laurent JACQUET
Directeur

Koen LOCQUET
Président f.f. du Comité de direction